

Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises



2006



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 16F0006X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications » > « Publications Internet gratuites ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada

Division des comptes et de la statistique de l'environnement

Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises

2006

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Novembre 2008

N° 16F0006X au catalogue

ISSN 1701-6290

Périodicité : bisannuelle

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 16F0006X).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Informations pour l'utilisateur

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- P provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Remerciements

La présente publication n'aurait pu être réalisée sans la collaboration des répondants à l'enquête et nous tenons à leur exprimer notre reconnaissance.

Ce rapport a été préparé par la Division des comptes et de la statistique de l'environnement sous la direction de **Rob Smith**, directeur, et de **Bruce Mitchell**, chef, Enquêtes et comptes de protection de l'environnement. La collecte des données a été effectuée par la Division des opérations et de l'intégration (**Mel Jones**, directeur) et la Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Jeffrey Fritzsche, analyste principal, Enquêtes et comptes de protection de l'environnement, a assuré la gestion de l'enquête.

La contribution importante des personnes suivantes à diverses étapes du projet mérite d'être soulignée :

Sheri Vermette

Marc Lavergne

Don Grant

Sarah Herring

Gordon Dewis

Laurie Jong

Monique Deschambault

Avant propos

La présente publication entend traiter des estimations de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement (EDPE), 2006. L'enquête vise à mesurer ce qu'il en coûte à l'industrie canadienne pour se conformer à la réglementation, aux conventions ou aux accords volontaires en vigueur ou prévus. L'enquête permet également de recueillir des renseignements sur les pratiques de gestion environnementale et sur les technologies environnementales adoptées par l'industrie en vue de prévenir la pollution ou de lutter contre la pollution.

Les administrations publiques canadiennes adoptent divers règlements visant à prévenir ou à réduire la pollution de l'air, les effluents et les déchets solides ainsi qu'à protéger la faune et l'habitat. Cependant, les dépenses de l'industrie au chapitre de la protection de l'environnement peuvent également être tributaires de conventions ou d'ententes volontaires entre les représentants des administrations publiques et de l'industrie. L'importance de ces accords ne cesse de croître; ces derniers incluent des mesures précises en matière de prévention ou de réduction de la pollution.

L'EDPE a été mené depuis 1994. Il a été commencé afin de combler des lacunes statistiques relativement au coût de la protection de l'environnement pour l'industrie et à la demande de produits et de services environnementaux connexes. En plus de couvrir les dépenses des entreprises au chapitre de la protection de l'environnement, l'EDPE, dont la portée a été élargie, couvre depuis 1997 l'adoption de pratiques de gestion environnementale, de pratiques de prévention de la pollution et de technologies environnementales. Depuis l'année de référence 1998, l'EDPE est passée d'une enquête annuelle à une enquête biennale, en partie pour réduire le fardeau du répondant.

En 2006, l'enquête a modifié son questionnaire afin de recueillir des données sur les mesures prises par l'industrie pour accroître le rendement énergétique.

Table des matières

Faits saillants	7
Analyse	8
Dépenses totales de protection de l'environnement	8
Dépenses totales de protection de l'environnement selon la taille de l'entreprise	9
Dépenses en immobilisations consacrées par les entreprises à la protection de l'environnement	10
Dépenses en immobilisations consacrées à la prévention de la pollution et à la lutte contre la pollution selon le milieu environnemental	10
Dépenses d'exploitation consacrées par les entreprises à la protection de l'environnement	11
Méthodes de prévention de la pollution	11
Dépenses consacrées par les entreprises aux technologies environnementales énergétiques et à leur utilisation	12
Produits connexes	15
Tableaux statistiques	
1 Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon le type d'activité, d'industrie et la province ou le territoire, 2006	18
2 Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et l'industrie et la province ou le territoire, 2006	19
3 Dépenses au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et la province ou le territoire, 2006	20
4 Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon la taille de l'établissement, 2006	20
5 Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement par employés selon la taille d'établissement, 2006	21
6 Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon la taille de l'établissement, 2006	21
7 Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement par employés selon la taille d'établissement, 2006	22
8 Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution selon le milieu environnemental et l'industrie et la province ou le territoire, 2006	22
9 Répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) selon le milieu environnemental et l'industrie et la province ou le territoire, 2006	23
10 Méthodes de prévention de la pollution selon l'industrie et la province ou le territoire, 2006	24
11 Répartition des méthodes de la prévention de la pollution selon la taille de l'établissement, 2006	25
12 Dépenses liées aux procédés et aux technologies environnementales énergétiques selon l'industrie et la province ou le territoire, 2006	25

Table des matières – suite

13	Dépenses liées aux procédés et aux technologies environnementales énergétiques selon la taille de l'établissement, 2006	26
14	Répartition de l'utilisation des technologies environnementales énergétiques, 2006	26
15	Répartition de l'utilisation des technologies environnementales énergétiques selon l'industrie et la province ou le territoire, 2006	27
16	Répartition de l'utilisation des technologies environnementales énergétiques selon la taille de l'établissement, 2006	29
17	Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour accroître le rendement énergétique et leur incidence, selon l'industries et la province ou le territoire, 2006	30
18	Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour accroître le rendement énergétique et leur incidence, selon la taille de l'établissement, 2006	31
19	Proportion moyenne des dépenses en immobilisations pour les systèmes ou de matériel nouveau ou sensiblement améliorés pour accroître le rendement énergétique selon l'industrie et la province ou le territoire, 2006	31
20	Obstacles à l'adoption de technologies pour accroître le rendement énergétique par les industries et la province ou le territoire, 2006	32
21	Obstacles à l'adoption de technologies pour accroître le rendement énergétique selon l'industrie : Innovateurs versus non-innovateurs, 2006	33
22	Obstacles à l'adoption de technologies pour accroître le rendement énergétique selon la taille de l'établissement, 2006	34
23	Indicatifs à l'adoption de technologies pour accroître le rendement énergétique par les industries et la province ou le territoire, 2006	35
24	Indicatifs à l'adoption de technologies pour accroître le rendement énergétique selon l'industrie : Innovateurs versus non-innovateurs, 2006	36
25	Indicatifs à l'adoption de technologies pour accroître le rendement énergétique selon la taille de l'établissement, 2006	37
26	Pratiques de gestion environnementale par les établissements, 2006	37
27	Répartition des pratiques de gestion environnementale selon l'industrie et la province ou le territoire, 2006	38
28	Répartition des pratiques de gestion environnementale selon la taille de l'établissement, 2006	39
29	Répartition des établissements ayant déclaré une réduction des coûts résultant de l'adoption de pratiques de gestion environnementale selon la taille de l'établissement, 2006	39
Qualité des données, concepts et méthodologie		
	Introduction	40
	Sources de données et méthodologie	41
	Méthodologie générale	42
	Concepts et variables mesurées	45
	Exactitude des données	47

Table des matières – suite

Graphiques

- | | | |
|----|---|---|
| 1. | Dépenses en immobilisations et d'exploitation des entreprises au chapitre de la protection de l'environnement, 2006 | 8 |
| 2. | Répartition des dépenses au chapitre de la protection de l'environnement selon la taille d'établissement, 2006 | 9 |

Faits saillants

- En 2006, les entreprises au Canada ont consacré 8,6 milliards de dollars à la protection de l'environnement. Conformément à une tendance de longue date, la plus grande part de ces dépenses ont servi à éliminer des polluants une fois qu'ils ont été produits.
- L'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz a dépensé plus pour la protection de l'environnement que toute autre industrie, celle-ci étant à l'origine de près du tiers des dépenses totales en la matière. Parmi les provinces, les entreprises de l'Alberta ont contribué le plus à la protection de l'environnement et ont encore une fois dépassé l'Ontario à ce chapitre, lui qui y avait affecté les plus grandes dépenses jusqu'en 2002.
- Parmi les dépenses en immobilisations de 3,8 milliards de dollars consacrées à la protection de l'environnement, un peu plus de 40 % étaient destinées à la prévention de la pollution.
- L'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz a investi plus que toute autre industrie dans la protection de l'environnement. Les sommes investies par les producteurs canadiens de pétrole et de gaz, dont la plupart sont établis en Alberta, dans des domaines tels que la lutte contre la pollution, la gestion des déchets, la prévention de la pollution, ainsi que l'assainissement et la désaffectation de sites, se sont élevées à plus de 1,7 milliard de dollars en 2006.
- À l'échelon national, l'industrie des produits du pétrole et du charbon a été le deuxième investisseur en importance dans la protection de l'environnement (596 millions de dollars) du fait qu'elle a poursuivi la modernisation de ses raffineries afin de respecter la nouvelle réglementation sur le soufre.
- Parmi les provinces, l'Alberta a vu ses entreprises dépenser le plus en immobilisations pour la protection de l'environnement (1,9 milliard de dollars), suivie de l'Ontario (827 millions de dollars) et du Québec (371 millions de dollars). Les importants investissements faits en Alberta sont principalement attribuables aux grandes dépenses engagées par l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz.
- Les dépenses d'exploitation consacrées à la protection de l'environnement ont surtout été affectées aux services de gestion des déchets et aux services d'égout (1,7 milliard de dollars), puis à la lutte contre la pollution (1,0 milliard de dollars).
- C'est l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz qui a engagé les dépenses d'exploitation les plus élevées en 2006, principalement pour l'assainissement et la désaffectation de sites. Chez les provinces, l'Ontario a mené le bal (1,6 milliard de dollars), suivi de près de l'Alberta (1,3 milliard de dollars).
- En 2006, les entreprises ont consacré près de 2 milliards de dollars à des technologies qui permettent d'accroître l'efficacité énergétique ou de réduire la consommation de combustibles fossiles. Parmi les exemples figurent les technologies telles la cogénération, la récupération d'énergie, l'énergie solaire et les systèmes de gestion de l'énergie.

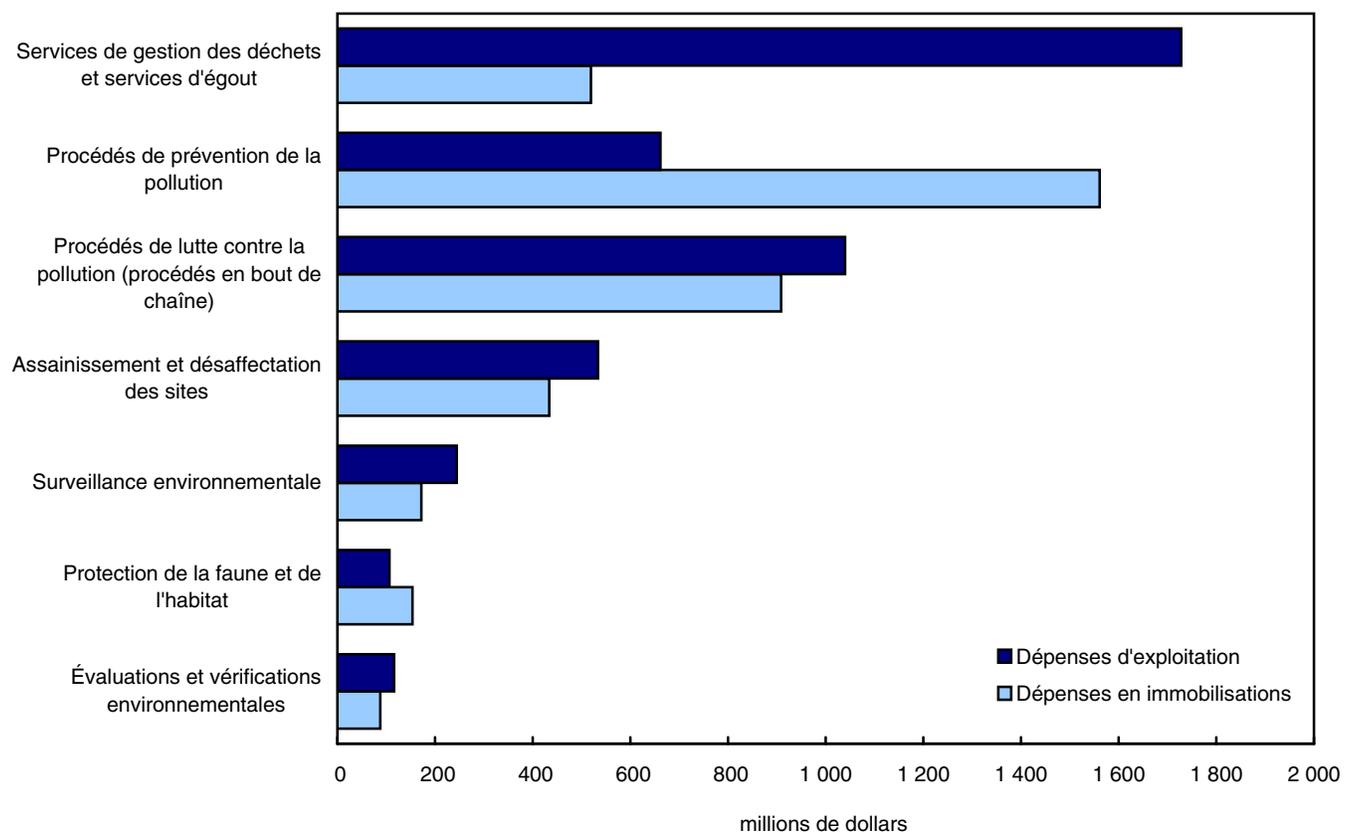
Analyse

Dépenses totales de protection de l'environnement

En 2006, les entreprises¹ faisant affaire au Canada ont consacré 8,6 milliards de dollars à la protection de l'environnement. Près de la moitié de cette somme a été affectée à la lutte contre la pollution² ainsi qu'aux services de gestion des déchets et aux services d'égout (graphique 1). Ces résultats sont conformes à une tendance de longue date suivant laquelle la plus grande part des dépenses de protection de l'environnement visent à éliminer des polluants une fois qu'ils ont été produits.

Graphique 1

Dépenses en immobilisations et d'exploitation des entreprises au chapitre de la protection de l'environnement, 2006



L'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz a dépensé plus pour la protection de l'environnement que toute autre industrie, comme en témoigne le fait qu'elle était à l'origine de près du tiers des dépenses totales en la matière. Vient au second rang l'industrie des produits du pétrole et du charbon, qui a engagé environ 10 % des dépenses totales de protection de l'environnement.

1. Par souci de simplicité, nous utiliserons le terme « entreprises » pour désigner tant les entreprises que les établissements dans la présente section du rapport. Veuillez consulter la section « Qualité des données, concepts et méthodologie — Méthodologie générale » pour obtenir une description détaillée de l'entreprise et de l'établissement.

2. La lutte contre la pollution est également connue sous le nom de « procédés en bout de chaîne ».

L'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz a canalisé la plus forte proportion de ses dépenses vers l'assainissement et la désaffectation de sites, tandis que celle des produits du pétrole et du charbon a concentré plus de 71 % de ses dépenses aux processus de prévention de la pollution. Dans les deux cas, les dépenses en immobilisations constituaient la plus grande partie de ces investissements.

Parmi les provinces, l'Alberta a vu ses entreprises dépenser le plus à la protection de l'environnement et a encore une fois dépassé l'Ontario à ce chapitre, lui qui y avait affecté les plus grandes dépenses jusqu'en 2002. La plus grande proportion des dépenses de protection de l'environnement en Alberta ont été affectées aux processus de prévention de la pollution. En Ontario, comme ce fut le cas à l'échelon national, les entreprises ont dépensé plus pour les services de gestion des déchets et les services d'égout.

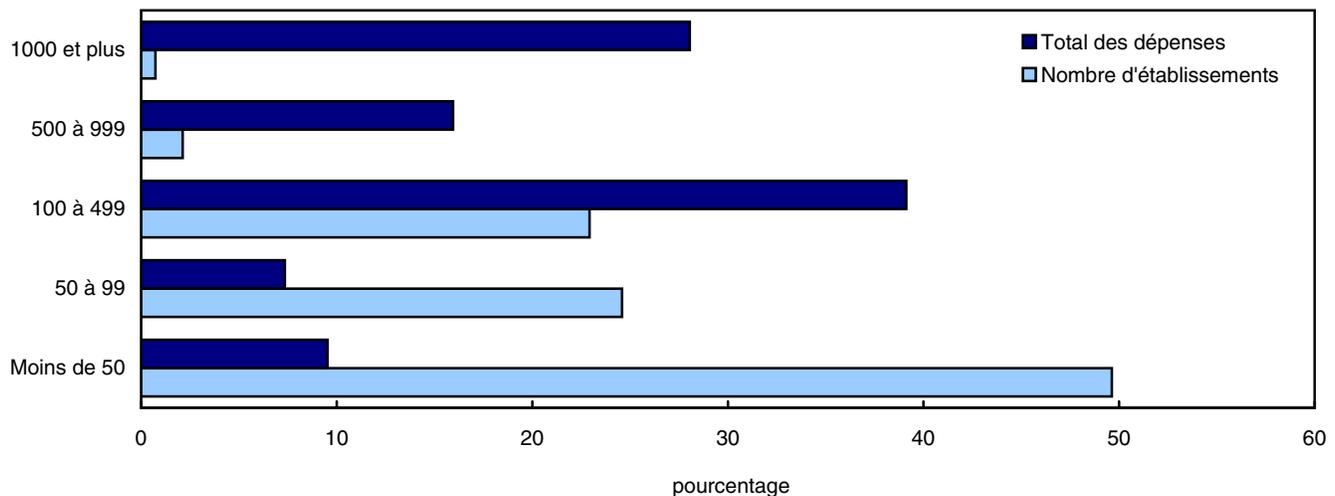
Dépenses totales de protection de l'environnement selon la taille de l'entreprise

L'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement a fait l'objet d'un remaniement méthodologique pour l'année de référence 2006. Les améliorations comprenaient des estimations de meilleure qualité pour les petites et moyennes entreprises et de nouvelles estimations pour les entreprises comptant de 20 à 50 employés³. Les très petites entreprises, qui comptent moins de 50 employés, formaient près de la moitié de la population observée et représentaient 10 % des dépenses totales de protection de l'environnement engagées en 2006 (graphique 2).

Graphique 2

Répartition des dépenses au chapitre de la protection de l'environnement selon la taille d'établissement, 2006

nombre d'employés par établissement



Note(s) : Ce graphique exclut la catégorie de l'industrie du « transport par pipeline ».

Les moyennes entreprises, qui comptent de 100 à 499 employés, constituaient moins du quart de la population, mais ont apporté la plus grande contribution à la protection de l'environnement (tableaux 4 et 6).

Si nous examinons les dépenses que les entreprises ont consacrées à la protection de l'environnement par employé, les très grandes entreprises tendaient à dépenser le plus (tableaux 5 et 7). Toutefois, les très petites entreprises ont engagé d'importantes dépenses d'exploitation par employé au chapitre des services de gestion des déchets et des services d'égout. Même si toutes les entreprises font face à certains coûts de gestion des déchets solides et des eaux d'égout, ce sont les plus petites entreprises qui ont le plus dépensé par employé.

3. Veuillez consulter la section « Qualité des données, concepts et méthodologie — Méthodologie générale » pour obtenir une description détaillée de la méthodologie de l'enquête remaniée.

Dépenses en immobilisations consacrées par les entreprises à la protection de l'environnement

Bien que, dans l'ensemble, les entreprises aient dépensé le plus en 2006 pour éliminer des polluants et des déchets une fois qu'ils ont été produits, elles ont affecté les plus grandes dépenses en immobilisations à la prévention de la pollution. La prévention de la pollution comprend les technologies, le matériel et les processus qui éliminent la pollution et les déchets à la source avant qu'ils ne soient produits.

Plus de 40 % de l'investissement fait par les entreprises en protection de l'environnement en 2006 a été destiné à des projets de prévention de la pollution (tableau 1). Dans toutes les provinces et la plupart des groupes industriels, les entreprises ont dépensé la plus grande part des investissements en protection de l'environnement sur des projets de ce type. Faisaient exception les industries de l'extraction de pétrole et de gaz, de l'extraction minière, de la fabrication de produits en bois et des métaux de première transformation, dont une proportion plus élevée des dépenses d'investissement ont été consacrées aux processus de lutte contre la pollution. Alors que les projets de prévention de la pollution accaparaient la plus grande part des dépenses en immobilisations, seulement 14 % des entreprises ont engagé des dépenses de ce type.

Parmi les provinces, l'Alberta a vu ses entreprises investir près de 1,9 milliard de dollars dans la protection de l'environnement en 2006, soit près de la moitié (49 %) de l'ensemble des dépenses en immobilisations engagées au pays à ce chapitre. Les entreprises de l'Ontario ont déclaré des dépenses en immobilisations de 827 millions de dollars, suivies de celles du Québec (371 millions de dollars).

L'Alberta se situe au sommet du classement des dépenses en immobilisations consacrées à la protection de l'environnement, principalement en raison des fortes dépenses engagées par l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz. Les sommes investies par les producteurs canadiens de pétrole et de gaz, dont la plupart sont établis en Alberta, dans des domaines tels que la lutte contre la pollution, la gestion des déchets, la prévention de la pollution, ainsi que l'assainissement et la désaffectation de sites, se sont élevées à plus de 1,7 milliard de dollars en 2006. Ainsi, pour chaque investissement de 100 \$ fait par l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz, la somme de 4 \$ a été investie dans la protection de l'environnement⁴.

À l'échelon national, l'industrie des produits du pétrole et du charbon a été le deuxième investisseur en importance dans la protection de l'environnement (596 millions de dollars) du fait qu'elle a poursuivi la modernisation de ses raffineries afin de respecter la nouvelle réglementation sur le soufre. Les dépenses en immobilisation au chapitre de la protection de l'environnement représentaient quelque 20 \$ de chaque tranche de 100 \$ investie par l'industrie des produits du pétrole et du charbon⁵.

Ensemble, l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz et celle des produits du pétrole et du charbon ont été à l'origine de près des deux tiers du total des investissements consacrés à la protection de l'environnement.

Dépenses en immobilisations consacrées à la prévention de la pollution et à la lutte contre la pollution selon le milieu environnemental

La majorité des dépenses en immobilisations engagées par les entreprises pour la prévention de la pollution et la lutte contre la pollution ont été affectées à la prévention ou à la réduction des émissions atmosphériques de polluants (respectivement 57 % et 60 %) (tableaux 8 et 9).

Le plus important investissement en prévention de la pollution atmosphérique provenait de l'industrie des produits du pétrole et du charbon (508 millions de dollars), essentiellement pour des projets visant à respecter la réglementation sur le diesel à très faible teneur en soufre. De plus, cette industrie a consacré 33 millions de dollars à des projets de lutte contre la pollution atmosphérique. Ces investissements sont allés à des projets tels que l'installation de systèmes de récupération des gaz de torche et de brûleurs à faible émission d'oxydes d'azote.

4. Statistique Canada, tableau CANSIM 029-0007 - Immobilisations et réparations, selon le secteur de l'industrie 21, extraction minière et extraction de pétrole et de gaz, annuel (dollars), http://cansim2.statcan.ca/cgi-win/cnsmcgi.exe?CANSIMFile=CII/CII_1_F.HTM&RootDir=CII/&LANG=Fra (site consulté le 7 août 2008).

5. Statistique Canada, tableau CANSIM 029-0009 - Immobilisations et réparations, selon les secteurs de l'industrie 31-33, fabrication, annuel (dollars), http://cansim2.statcan.ca/cgi-win/cnsmcgi.exe?CANSIMFile=CII/CII_1_F.HTM&RootDir=CII/&LANG=Fra (site consulté le 7 août 2008).

L'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz a fait le deuxième investissement en importance (394 millions de dollars) en matière de gestion de la pollution atmosphérique. La plus grande partie de son investissement a été destiné à des activités de lutte contre la pollution atmosphérique telles que la réduction du brûlage et de la ventilation de gaz dissous.

L'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité a canalisé une plus grande partie de ses dépenses en immobilisations vers la prévention de la pollution afin de réduire les rejets dans le sol à partir des sites plutôt que les émissions atmosphériques. Ces investissements visaient généralement des systèmes de confinement des déversements de pétrole et des déchets radioactifs. Les sommes investies dans la lutte contre la pollution par l'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité ont surtout été destinées à la réduction des émissions atmosphériques.

La majorité des dépenses en immobilisations engagées par l'industrie de l'extraction minière au chapitre de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution ont été consacrées à l'élimination des polluants déversés dans les eaux de surface. Cette industrie a couramment fait état de projets de gestion des résidus et de traitement des eaux.

Dépenses d'exploitation consacrées par les entreprises à la protection de l'environnement

En 2006, les entreprises canadiennes ont dit avoir engagé des dépenses d'exploitation de 4,8 milliards de dollars au chapitre de la protection de l'environnement (tableau 2).

L'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz a déclaré les dépenses d'exploitation les plus élevées (1,1 milliard de dollars), surtout pour l'assainissement et la désaffectation de sites, les services de gestion des déchets et les services d'égout, ainsi que les processus de lutte contre la pollution.

L'Ontario s'est classé au premier rang des dépenses d'exploitation consacrées par les entreprises à la protection de l'environnement (1,6 milliard de dollars), suivi de près de l'Alberta.

Les services de gestion des déchets et les services d'égout ont accaparé la plus forte proportion des dépenses d'exploitation affectées à la protection de l'environnement (1,7 milliard de dollars), soit 36 % du total. La plupart des entreprises ont dépensé pour les services de gestion des déchets et les services d'égout, 14 % des répondants n'ont eu aucune dépense de ce type. Cela pourrait s'expliquer par le fait que, dans certaines circonstances, l'entreprise a tiré suffisamment de revenus du recyclage et/ou de la revente des déchets qu'elle a produits pour en supporter les coûts. Par exemple, une société forestière pourrait vendre ses déchets de bois à une société d'électricité en vue de la production d'électricité.

Les dépenses de lutte contre la pollution représentaient près de 22 % des dépenses d'exploitation consacrées à la protection de l'environnement. Les dépenses d'exploitation associées à la lutte contre la pollution étaient plus élevées que celles qui étaient liées à la prévention de la pollution.

Méthodes de prévention de la pollution

Dans l'ensemble, un peu plus des deux tiers des entreprises au Canada ont eu recours à au moins une méthode de prévention de la pollution (voir encadré « **Méthodes de prévention de la pollution** »). Les trois méthodes les plus répandues étaient les bonnes pratiques d'exploitation ou la formation sur la prévention de la pollution; la recirculation, le recyclage, la réutilisation ou la récupération de matériaux sur le site; et enfin, la prévention des fuites et des déversements (tableau 10).

Méthodes de prévention de la pollution

Le gouvernement fédéral définit la prévention de la pollution comme suit : « L'utilisation de procédés, pratiques, matériaux, produits, substances ou formes d'énergie qui, d'une part, empêchent ou réduisent au minimum la production de polluants et de déchets, et, d'autre part, réduisent les risques d'atteinte à l'environnement ou à la santé humaine¹ ». À partir de cette définition, l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement a demandé aux entreprises d'indiquer laquelle ou lesquelles des méthodes suivantes de prévention de la pollution elles ont utilisées en 2006 :

- conception ou reformulation d'un produit;
- modifications de l'équipement ou du procédé;
- recirculation, recyclage, réutilisation ou récupération de matériaux ou de substances sur le site;
- substitution de matériaux, réduction, élimination ou substitution de solvants;
- amélioration de la gestion des stocks ou des techniques d'achat;
- prévention des fuites et déversements;
- bonnes pratiques d'exploitation ou formation sur la prévention de la pollution.

1. *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999).

Au niveau de l'industrie, la proportion d'entreprises ayant dit avoir utilisé au moins une méthode de prévention de la pollution variait d'un peu moins de 60 % à plus de 90 %. L'industrie du transport par pipeline, celle des boissons et des produits du tabac et celle des métaux de première transformation ont chacune fait état d'une participation de plus de 90 %. Les méthodes de prévention de la pollution les plus communément utilisées par ces industries étaient conformes aux résultats nationaux.

À l'exclusion de la catégorie « autres », la méthode de prévention de la pollution la moins mentionnée était la conception ou la reformulation d'un produit. Toutefois, contrairement à la tendance générale, le tiers des entreprises de l'industrie des produits du pétrole et du charbon ont déclaré utiliser cette méthode, ce qui pourrait s'expliquer par les modifications apportées à la réglementation fédérale pour réduire la teneur en soufre du carburant diesel. En janvier 2006, le gouvernement fédéral a adopté de nouvelles restrictions visant le carburant diesel utilisé dans le transport ferroviaire, maritime et hors route : les limites deviendront graduellement plus restrictives à compter de 2007 jusqu'en 2012⁶.

À l'échelon provincial, le recours à des méthodes de prévention de la pollution était le plus répandu en Ontario et en Alberta, où 73 % des entreprises ont utilisé au moins une méthode. Le pourcentage d'entreprises ayant utilisé au moins une méthode augmentait avec la taille de l'entreprise : il passait de seulement 63 % des entreprises comptant moins de 50 employés à 97 % de celles qui avaient 1 000 employés ou plus (tableau 11).

Dépenses consacrées par les entreprises aux technologies environnementales énergétiques et à leur utilisation

En 2006, les entreprises ont consacré près de 2 milliards de dollars⁷ à des technologies qui permettent d'accroître l'efficacité énergétique ou de réduire la consommation de combustibles fossiles. Ces investissements se répartissaient presque également entre les dépenses d'exploitation et les dépenses en immobilisations (tableau 12).

6. Canadian Environmental Regulation and Compliance News, février 2006, vol. 17, n° 2.

7. Les dépenses affectées aux technologies environnementales énergétiques ne se limitaient pas à celles qu'on a engagées pour respecter les réglementations, les conventions ou les accords volontaires en matière environnementale. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section « Qualité des données, concepts et méthodologie — Concepts et variables mesurées ».

Comparativement aux dépenses engagées par l'industrie pour la protection de l'environnement, cette somme représente une plus vaste gamme de dépenses et témoigne d'une motivation par l'industrie d'adopter des technologies environnementales énergétiques qui dépassent les exigences imposées par les réglementations, les conventions ou les accords volontaires liés à l'environnement.

L'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz a mené le bal avec des dépenses de près d'un demi-milliard de dollars, dont la majorité ont été affectées à des projets d'immobilisations. De 2004 à 2006, environ deux entreprises sur cinq de cette industrie ont dit avoir adopté du matériel ou des systèmes nouveaux ou nettement améliorés pour accroître l'efficacité énergétique. Parmi ces entreprises, légèrement plus de la moitié ont indiqué que les incidences sur leur consommation d'énergie étaient modérées. Au nombre des technologies mentionnées par cette industrie figuraient des systèmes de gestion de l'énergie, des systèmes d'énergie solaire, la récupération et la réutilisation des déchets, la cogénération et des systèmes de carburants de remplacement.

Pour sa part, l'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité a également investi près d'un demi-milliard de dollars sauf que, contrairement à l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz, cet investissement consistait surtout en dépenses d'exploitation. Parmi les industries sondées, celle de la production, du transport et de la distribution d'électricité était la plus susceptible de faire état du recours à des technologies d'énergie renouvelable. L'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'hydroélectricité à petite échelle étaient les technologies les plus souvent mentionnées. Parmi la tranche de 41 % des entreprises de cette industrie qui ont fait des modifications visant à accroître l'efficacité énergétique entre 2004 et 2006, bien plus de la moitié ont constaté que les incidences sur leur consommation d'énergie étaient faibles.

Parmi les provinces, l'Alberta était à l'origine de près de 40 % de l'ensemble des dépenses, ce qui s'explique surtout par la domination de l'industrie pétrolière et gazière de cette province. L'Ontario intervenait pour 20 % des dépenses, mais celles-ci n'étaient pas concentrées dans une industrie particulière.

Les moyennes entreprises ont engagé plus de la moitié des dépenses totales affectées au matériel et aux systèmes environnementaux énergétiques (tableau 13).

Répartition du recours aux technologies environnementales énergétiques

Dans l'ensemble, le quart des entreprises ont eu recours à une forme quelconque de technologie environnementale pour accroître l'efficacité énergétique ou réduire la consommation de combustibles fossiles (tableau 14). Toutefois, aucun procédé ni technologie en particulier n'a été adopté à grande échelle par l'industrie. Les technologies les plus communément mentionnées (par une proportion variant entre 10 % et 12 % des entreprises) étaient la récupération de l'énergie; les systèmes de gestion ou de contrôle de l'énergie; enfin, une vérification énergétique effectuée au cours des trois dernières années.

Parmi les industries, les résultats révèlent une grande variation quant au recours à des technologies environnementales énergétiques (tableau 15). Alors que certaines industries, comme celle de la fabrication de produits métalliques et celle de l'exploitation forestière, ont dit peu utiliser ces technologies, plus de 70 % des entreprises participant à l'extraction de pétrole et de gaz ont utilisé au moins un type de technologie environnementale énergétique.

Comparativement aux entreprises du reste du pays, celles des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut étaient proportionnellement plus nombreuses à avoir utilisé une technologie environnementale énergétique. Près de la moitié des entreprises des territoires ont eu recours à un système de gestion ou de contrôle de l'énergie, tandis que 35 % ont utilisé des systèmes ou du matériel d'énergie solaire. Le carburant diesel est communément utilisé en tant que source d'énergie dans les collectivités isolées. Toutefois, la croissance des coûts du carburant et le désir de réduire les émissions de gaz à effet de serre rendent les sources d'énergie de remplacement plus économiquement viables dans cette région⁸.

8. Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, juin 2006, *Energy for the Future. A Discussion Paper on Energy Policy and Planning for the Government of the Northwest Territories*, <http://www.iti.gov.nt.ca/publications/2007/Energy/Whitepaper.pdf>, (document consulté le 10 septembre 2008).

La probabilité de recours à une technologie environnementale énergétique quelconque augmentait en fonction du nombre de personnes employées par l'entreprise. Plus de 80 % des entreprises comptant 1 000 employés et plus ont utilisé une technologie environnementale, comparativement à seulement 15 % des entreprises ayant moins de 50 employés (tableau 16).

Efforts en vue d'améliorer l'efficacité énergétique

La conservation de l'énergie et l'efficacité énergétique sont des façons pratiques de réaliser des économies, de protéger l'environnement et de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants dérivés de la production et l'utilisation d'énergie.

En 2006, 22 % des entreprises ont dit avoir eu recours à des méthodes novatrices⁹ pour accroître leur efficacité énergétique (tableau 17). Plus de 40 % des entreprises de l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz, de l'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité et de l'industrie du transport par pipeline ont adopté des méthodes novatrices axées sur l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Les améliorations de l'efficacité énergétique étaient les plus populaires dans les territoires, où 45 % des entreprises ont mis en place des systèmes nouveaux ou améliorés. Encore une fois, cela pourrait s'expliquer par le coût plus élevé de l'énergie dans les régions du Nord.

Au deuxième rang venait l'Ontario, où 28 % des entreprises ont mis en oeuvre des systèmes visant à réduire leur consommation d'énergie, ce qu'on pourrait attribuer en partie au lancement en décembre 2005 de *powerWISE*^{MD}, un programme que le gouvernement de l'Ontario et les entreprises de la province ont mis sur pied conjointement pour encourager les entreprises à réaliser des projets de conservation de l'énergie¹⁰.

À l'échelon national, près des deux tiers des entreprises qui ont mis en place des systèmes ou du matériel nouveaux ou améliorés pour accroître le rendement énergétique ont indiqué que les incidences sur leur consommation d'énergie étaient modérées ou élevées.

Dans l'ensemble, les entreprises ont indiqué que 3 % de leurs investissements totaux en machines et matériel en 2006 avaient pour objet d'améliorer leur efficacité énergétique (tableau 19).

Pratiques de gestion environnementale

La gestion environnementale n'est pas une tentative pour gérer l'environnement, mais plutôt la gestion de l'interaction humaine avec l'environnement et des répercussions de cette interaction. La gestion du cycle de vie, la certification ISO 14000 et la mise en oeuvre d'un plan de prévention de la pollution sont des exemples de gestion environnementale.

En 2006, légèrement plus du tiers des entreprises ont utilisé une pratique de gestion environnementale en vue de réduire leurs répercussions sur l'environnement (tableau 26). Parmi ces entreprises, 14 % ont dit que cette pratique s'est traduite par des économies (tableau 29). La pratique la plus communément utilisée était la mise sur pied d'un système de gestion environnementale, suivie de la mise en oeuvre d'un plan de prévention de la pollution.

Chez les industries, le recours à des pratiques de gestion variait de beaucoup (tableau 27). Les industries liées à la production d'énergie en général étaient plus susceptibles d'avoir mis en oeuvre des pratiques de ce genre.

Les grandes entreprises étaient plus susceptibles de mettre en oeuvre des pratiques de gestion environnementale (tableau 28). Presque toutes les très grandes entreprises (95 %) ont adopté une pratique comparativement à moins du quart des très petites entreprises.

9. L'innovation s'entend de l'adoption de matériel ou de systèmes nouveaux ou nettement améliorés au cours d'une période de trois ans allant de 2004 à 2006.

10. Canadian Environmental Regulation and Compliance News, janvier 2006, vol. 17, n° 1.

Produits connexes

Choisis parmi les publications de Statistique Canada

16-201-X	L'activité humaine et l'environnement : statistiques annuelles
16-257-X	Catalogue des produits des comptes et de la statistique de l'environnement
16-401-X	Utilisation industrielle de l'eau
16F0006P	Les dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises (données provisoires)
16F0024X	Gestion et technologies environnementales du secteur des entreprises

Choisis parmi les tableaux de CANSIM de Statistique Canada

153-0052	Dépenses en immobilisations et d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et le type d'activité, Canada
153-0053	Dépenses en immobilisations et d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement, selon le type d'activité, Canada, provinces et territoires
153-0054	Répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) et la prévention de la pollution, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et le type de milieu environnemental, Canada
153-0055	Répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) et la prévention de la pollution, selon le type de milieu environnemental, Canada, provinces et territoires
153-0056	Dépenses en immobilisations et d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement, selon le type d'activité et la taille de l'établissement, Canada

Choisis parmi les enquêtes de Statistique Canada

1903 Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement

Choisis parmi les tableaux sommaires de Statistique Canada

- *Dépenses de protection de l'environnement selon l'industrie et l'activité*

Tableaux statistiques

Tableau 1

Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon le type d'activité, d'industrie et la province ou le territoire, 2006

	Surveillance environ- nementale	Évaluations et vérifications environ- nementales	Assainis- sement et désaffec- tation des sites	Protection de la faune et de l'habitat	Services de gestion des déchets et services d'égout	Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	Procédés de prévention de la pollution	Total	Proportion du total
	millions de dollars							pourcentage	
Industrie									
Exploitation forestière	F	F	F	F	0,5	0,8	F	F	F
Extraction de pétrole et de gaz	132,2	43,1	356,2	126,6	286,1	409,8	377,1	1 730,9	45,1
Extraction minière	5,3	x	9,3	x	26,0	174,5	49,2	269,9	7,0
Production, transport et distribution d'électricité	4,1	30,7	13,9	13,5	18,2	65,8	105,9	252,1	6,6
Distribution de gaz naturel	x	2,9	x	x	x	3,0	54,1	65,7	1,7
Aliments	1,4	0,4	F	x	F	12,8	41,0	123,8	3,2
Boissons et produits du tabac	x	0,0	F	0,0	x	x	3,1	5,4	0,1
Produits en bois	F	F	F	F	1,8	30,7	18,3	55,5	1,4
Fabrication du papier	1,8	0,1	3,2	0,2	9,5	21,3	52,0	88,0	2,3
Produits du pétrole et du charbon	x	F	x	0,0	10,4	45,7	533,1	596,4	15,5
Produits chimiques	0,6	x	3,0	x	8,8	25,8	44,0	82,4	2,1
Produits minéraux non métalliques	F	F	F	3,3	0,5	16,1	22,7	61,1	1,6
Première transformation des métaux	0,8	x	12,8	x	8,1	68,9	31,1	122,6	3,2
Fabrication de produits métalliques	F	x	x	0,0	10,1	3,0	F	F	F
Matériel de transport	0,1	x	x	x	x	15,7	18,7	42,2	1,1
Autres industries manufacturières	0,8	F	0,4	x	F	12,8	73,0	150,2	3,9
Transport par pipeline	1,6	5,6	21,9	4,8	x	x	39,2	75,3	2,0
Total	171,9	87,9	433,8	153,7	519,3	908,7	1 561,1	3 836,4	100,0
Province ou territoire									
Provinces de l'Atlantique ¹	2,9	x	9,8	x	x	84,6	124,7	234,3	6,1
Québec	4,4	0,6	4,4	1,2	30,4	46,3	283,4	370,7	9,7
Ontario	F	5,4	16,9	5,6	148,6	209,7	418,4	827,1	21,6
Manitoba	0,3	x	9,9	x	x	17,1	38,6	93,0	2,4
Saskatchewan	6,0	9,3	28,1	8,4	30,7	69,5	70,7	222,7	5,8
Alberta	122,7	38,4	321,1	117,7	267,6	432,5	569,7	1 869,8	48,7
Colombie-Britannique et les territoires ²	13,1	9,1	43,5	15,8	32,6	49,1	55,7	218,8	5,7
Total	171,9	87,9	433,8	153,7	519,3	908,7	1 561,1	3 836,4	100,0

1. Inclut Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

2. Inclut la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, tableaux CANSIM 153-0052 et 153-0053.

Tableau 2
Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et l'industrie et la province ou le territoire, 2006

	Surveillance environnementale	Évaluations et vérifications environnementales	Assainissement et désaffectation des sites	Protection de la faune et de l'habitat	Services de gestion des déchets et services d'égout	Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	Procédés de prévention de la pollution	Frais, amendes et permis	Autres	Total	Proportion du total
	millions de dollars									pourcentage	
Industrie											
Exploitation forestière	2,6	2,5	6,5	32,2	9,3	0,8	5,4	0,8	2,4	62,6	1,3
Extraction de pétrole et de gaz	50,5	43,3	344,1	16,4	198,4	183,6	117,6	25,3	103,4	1 082,6	22,7
Extraction minière	20,8	8,3	49,8	2,1	54,5	71,3	48,9	11,1	10,2	277,0	5,8
Production, transport et distribution d'électricité	37,9	13,5	58,8	14,5	80,1	43,6	78,7	24,9	29,2	381,2	8,0
Distribution de gaz naturel	0,8	3,4	1,2	0,1	4,1	x	6,7	x	2,2	22,4	0,5
Aliments	10,8	4,7	F	x	239,5	24,4	19,6	9,2	8,2	317,9	6,7
Boissons et produits du tabac	0,2	x	F	x	10,5	F	0,6	3,0	0,2	15,5	0,3
Produits en bois	4,1	2,4	12,4	F	F	18,8	9,4	2,8	3,4	181,8	3,8
Fabrication du papier	31,1	x	7,8	x	219,0	165,5	56,2	12,3	9,0	508,5	10,7
Produits du pétrole et du charbon	7,6	2,0	6,1	x	48,1	123,7	103,1	x	4,7	297,1	6,2
Produits chimiques	18,8	5,5	10,1	x	123,7	59,8	32,2	F	13,0	280,5	5,9
Produits minéraux non métalliques	6,2	1,5	2,8	0,1	33,9	16,6	6,4	2,7	2,7	73,0	1,5
Première transformation des métaux	34,5	8,6	16,8	1,4	168,6	290,0	76,3	4,5	10,3	610,9	12,8
Fabrication de produits métalliques	2,4	2,9	2,1	F	45,7	5,0	8,0	0,7	1,6	68,5	1,4
Matériel de transport	3,6	4,0	x	x	94,9	18,8	6,8	x	10,2	142,1	3,0
Autres industries manufacturières	9,6	5,5	F	F	294,1	13,1	F	2,5	3,8	379,0	7,9
Transport par pipeline	2,6	2,7	6,6	2,0	6,6	1,3	39,4	0,4	6,7	68,3	1,4
Total	244,3	116,1	533,6	106,7	1 728,2	1 039,8	661,7	117,5	221,1	4 769,0	100,0
Province ou territoire											
Provinces de l'Atlantique ¹	19,4	4,3	14,0	9,1	95,0	81,1	82,8	6,3	8,3	320,5	6,7
Québec	35,1	11,5	19,8	34,3	354,3	165,7	81,1	7,0	17,5	726,4	15,2
Ontario	77,0	29,5	73,5	11,9	701,3	372,2	240,5	28,9	49,4	1 584,1	33,2
Manitoba	8,2	3,6	4,0	1,6	44,5	24,7	8,5	4,1	7,3	106,4	2,2
Saskatchewan	11,2	8,3	44,6	2,1	75,8	36,1	30,1	10,4	9,2	228,0	4,8
Alberta	68,5	38,9	346,3	20,3	284,7	256,6	170,0	19,2	114,6	1 319,1	27,7
Colombie-Britannique et les territoires ²	25,1	19,9	31,3	27,4	172,4	103,4	48,6	41,6	14,8	484,5	10,2
Total	244,3	116,1	533,6	106,7	1 728,2	1 039,8	661,7	117,5	221,1	4 769,0	100,0

1. Inclut Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

2. Inclut la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, tableaux CANSIM 153-0052 et 153-0053.

Tableau 3
Dépenses au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et la province ou le territoire, 2006

	Total des dépenses en immobilisation	Proportion du total des dépenses en immobilisation	Total des dépenses d'exploitation	Proportion du total des dépenses d'exploitation
	millions de dollars	pourcentage	millions de dollars	pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	121,9	3,2	70,5	1,5
Île-du-Prince-Édouard	0,7	0,0 ^s	4,0	0,1
Nouvelle-Écosse	42,3	1,1	84,1	1,8
Nouveau-Brunswick	69,3	1,8	161,9	3,4
Québec	370,7	9,7	726,4	15,2
Ontario	827,1	21,6	1 584,1	33,2
Manitoba	93,0	2,4	106,4	2,2
Saskatchewan	222,7	5,8	228,0	4,8
Alberta	1 869,8	48,7	1 319,1	27,7
Colombie-Britannique	214,7	5,6	472,8	9,9
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	4,1	0,1	11,8	0,2
Total	3 836,4	100,0	4 769,0	100,0

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 4
Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon la taille de l'établissement, 2006

	Nombre d'employés par établissement				
	Moins de 50	50 à 99	100 à 499	500 à 999	1 000 et plus
	millions de dollars				
Surveillance environnementale	x	F	48,7	24,7	x
Évaluations et vérifications environnementales	9,5	3,7	25,9	13,8	29,4
Assainissement et désaffectation des sites	37,8	22,2	154,8	104,7	92,4
Protection de la faune et de l'habitat	16,9	14,5	38,6	x	x
Services de gestion des déchets et services d'égout	47,6	F	148,5	F	142,6
Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	F	32,4	277,1	87,6	450,5
Procédés de prévention de la pollution	98,9	79,8	785,7	319,0	238,5
Total	276,0	263,8	1 479,4	675,6	1 066,2

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Ce tableau exclut la catégorie de l'industrie du « transport par pipeline ».

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, tableau CANSIM 153-0056.

Tableau 5
Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement par employés selon la taille d'établissement, 2006

	Nombre d'employés par établissement					Total
	Moins de 50	50 à 99	100 à 499	500 à 999	1 000 et plus	
	dollars par employé					
Surveillance environnementale	x	F	64	109	x	94
Évaluations et vérifications environnementales	37	13	34	61	107	45
Assainissement et désaffectation des sites	146	77	202	462	337	227
Protection de la faune et de l'habitat	65	50	50	x	x	82
Services de gestion des déchets et services d'égout	184	F	194	F	520	x
Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	F	112	362	386	1 643	x
Procédés de prévention de la pollution	381	277	1 027	1 407	870	839
Total	1 064	916	1 934	2 979	3 890	2 074

Note(s) : Ce tableau exclut la catégorie de l'industrie du « transport par pipeline ».

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 6
Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon la taille de l'établissement, 2006

	Nombre d'employé par établissement				
	Moins de 50	50 à 99	100 à 499	500 à 999	1 000 et plus
	millions de dollars				
Surveillance environnementale	15,1	16,6	100,7	37,0	72,3
Évaluations et vérifications environnementales	16,2	7,4	36,3	19,7	33,8
Assainissement et désaffectation des sites	31,1	24,6	240,4	52,0	178,9
Protection de la faune et de l'habitat	F	F	64,6	8,5	14,6
Services de gestion des déchets et services d'égout	348,5	218,5	680,8	187,8	286,0
Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	11,1	27,5	349,3	250,2	400,5
Procédés de prévention de la pollution	45,6	31,2	261,2	77,6	206,7
Frais, amendes et permis	35,2	19,0	33,4	11,3	18,2
Autres	14,7	9,0	64,2	30,0	96,5
Total	530,6	357,6	1 830,9	674,0	1 307,6

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Ce tableau exclut la catégorie de l'industrie du « transport par pipeline ».

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, tableau CANSIM 153-0056.

Tableau 7
Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement par employés selon la taille d'établissement, 2006

	Nombre d'employés par établissement					Total
	Moins de 50	50 à 99	100 à 499	500 à 999	1 000 et plus	
	dollars par employé					
Surveillance environnementale	58	58	132	163	264	133
Évaluations et vérifications environnementales	62	26	47	87	123	63
Assainissement et désaffectation des sites	120	85	314	229	653	291
Protection de la faune et de l'habitat	F	F	84	37	53	58
Services de gestion des déchets et services d'égout	1 343	759	890	828	1 044	949
Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	43	95	457	1 103	1 461	573
Procédés de prévention de la pollution	176	108	342	342	754	343
Frais, amendes et permis	136	66	44	50	66	65
Autres	57	31	84	132	352	118
Total	2 045	1 242	2 394	2 972	4 771	2 592

Note(s) : Ce tableau exclut la catégorie de l'industrie du « transport par pipeline ».
Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 8
Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution selon le milieu environnemental et l'industrie et la province ou le territoire, 2006

	Air	Eaux de surface	Déchets solides et liquides contenus sur le site	Bruits, radiations et vibrations	Autres	Total
		millions de dollars				
Industrie						
Exploitation forestière	F	F	F	F	F	F
Extraction de pétrole et de gaz	122,9	63,7	x	4,4	x	377,1
Extraction minière	3,2	28,1	15,0	x	x	49,2
Production, transport et distribution d'électricité	36,6	22,7	45,3	x	F	105,9
Distribution de gaz naturel	52,6	x	1,3	x	0,0	54,1
Aliments	5,4	F	0,9	x	F	41,0
Boissons et produits du tabac	x	0,4	0,7	x	x	3,1
Produits en bois	5,9	5,4	F	F	F	18,3
Fabrication du papier	31,8	11,7	2,3	0,8	5,4	52,0
Produits du pétrole et du charbon	508,1	18,8	x	F	x	533,1
Produits chimiques	27,5	4,9	7,6	0,1	4,0	44,0
Produits minéraux non métalliques	12,9	3,0	3,0	F	3,5	22,7
Première transformation des métaux	19,1	3,8	6,8	0,0	1,5	31,1
Fabrication de produits métalliques	F	0,3	F	x	F	F
Matériel de transport	7,1	1,1	F	F	F	18,7
Autres industries manufacturières	24,7	F	F	x	F	73,0
Transport par pipeline	4,4	13,1	16,5	1,6	3,5	39,2
Total	885,2	189,2	203,1	11,4	272,2	1 561,1
Province ou territoire						
Provinces de l'Atlantique ¹	77,2	9,6	F	x	x	124,7
Québec	216,4	22,0	8,0	0,9	36,1	283,4
Ontario	218,9	54,9	44,1	F	F	418,4
Manitoba	17,8	x	16,6	0,3	x	38,6
Saskatchewan	28,5	x	19,7	x	2,0	70,7
Alberta	286,0	72,2	77,4	x	x	569,7
Colombie-Britannique et les territoires ²	40,4	9,1	4,6	0,6	1,1	55,7
Total	885,2	189,2	203,1	11,4	272,2	1 561,1

1. Inclut Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

2. Inclut la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, tableaux CANSIM 153-0054 et 153-0055.

Tableau 9
Répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) selon le milieu environnemental et l'industrie et la province ou le territoire, 2006

	Air	Eaux de surface	Déchets solides et liquides contenus sur le site	Bruits, radiations et vibrations	Total
millions de dollars					
Industrie					
Exploitation forestière	F	F	F	F	0,8
Extraction de pétrole et de gaz	271,2	61,8	67,4	9,4	409,8
Extraction minière	38,4	129,9	x	x	174,5
Production, transport et distribution d'électricité	52,5	x	x	x	65,8
Distribution de gaz naturel	x	x	x	x	3,0
Aliments	8,8	x	F	x	12,8
Boissons et produits du tabac	x	x	0,0	x	x
Produits en bois	17,1	x	x	F	30,7
Fabrication du papier	15,7	5,2	x	x	21,3
Produits du pétrole et du charbon	33,0	10,8	1,3	0,6	45,7
Produits chimiques	17,6	5,0	1,8	1,6	25,8
Produits minéraux non métalliques	14,8	0,9	x	x	16,1
Première transformation des métaux	49,5	13,0	5,1	1,2	68,9
Fabrication de produits métalliques	2,2	0,1	F	x	3,0
Matériel de transport	10,7	2,1	F	x	15,7
Autres industries manufacturières	10,6	F	F	0,5	12,8
Transport par pipeline	0,2	x	x	x	x
Total	545,6	249,0	94,2	19,9	908,7
Province ou territoire					
Provinces de l'Atlantique ¹	x	x	x	x	84,6
Québec	30,6	11,7	3,0	1,1	46,3
Ontario	152,6	41,8	7,2	8,1	209,7
Manitoba	x	x	x	F	17,1
Saskatchewan	12,0	F	3,4	0,3	69,5
Alberta	290,8	63,1	68,9	9,8	432,5
Colombie-Britannique et les territoires ²	28,6	16,3	3,7	0,5	49,1
Total	545,6	249,0	94,2	19,9	908,7

1. Inclut Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

2. Inclut la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, tableaux CANSIM 153-0054 et 153-0055.

Tableau 10
Méthodes de prévention de la pollution selon l'industrie et la province ou le territoire, 2006

	Conception ou reformulation du produit	Modifications de l'équipe- ment ou du procédé de production	Recirculation, recyclage, réutilisation ou récupération sur le site	Substitution de matériau ou de solvant	Amélioration de la gestion ou des techniques d'achat	Prévention des fuites et déverse- ments	Bonnes pratiques d'exploitation ou formation	Autres	Total ¹
	pourcentage								
Industrie									
Exploitation forestière	9	19	35	9	20	65	61	9	71
Extraction de pétrole et de gaz	20	53	48	23	26	77	73	9	87
Extraction minière	16	31	63	23	37	66	65	9	88
Production, transport et distribution d'électricité	23	19	67	28	45	75	75	6	86
Distribution de gaz naturel	10	41	42	20	37	82	85	25	87
Aliments	9	28	26	4	18	38	42	8	59
Boissons et produits du tabac	11	30	76	16	24	66	63	4	94
Produits en bois	7	7	33	10	17	32	36	5	61
Fabrication du papier	21	32	56	25	30	41	49	2	81
Produits du pétrole et du charbon	33	43	58	19	10	61	47	3	87
Produits chimiques	24	32	52	17	29	59	55	8	76
Produits minéraux non métalliques	11	19	47	12	24	45	38	10	78
Première transformation des métaux	18	46	70	23	28	63	74	5	92
Fabrication de produits métalliques	10	18	35	13	24	42	33	5	63
Matériel de transport	18	32	54	32	39	63	55	1	84
Autres industries manufacturières	16	17	40	19	25	32	37	8	65
Transport par pipeline	26	60	58	7	37	95	95	7	95
Total	14	21	41	16	25	41	42	7	68
Province ou territoire									
Terre-Neuve-et-Labrador	10	13	26	12	18	25	29	7	45
Île-du-Prince-Édouard	6	15	33	9	17	30	37	x	52
Nouvelle-Écosse	20	23	24	15	32	32	33	3	57
Nouveau-Brunswick	13	13	37	11	23	52	46	5	69
Québec	10	16	39	16	26	33	33	4	62
Ontario	18	25	44	18	25	43	44	8	73
Manitoba	13	21	41	18	22	41	43	8	66
Saskatchewan	8	19	28	15	19	41	34	4	61
Alberta	14	23	45	15	21	49	52	10	73
Columbia-Britannique	9	16	35	12	25	48	46	9	63
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	15	26	40	29	25	44	46	x	70
Total	14	21	41	16	25	41	42	7	68

1. Pourcentage d'établissements qui utilisaient au moins une méthode de prévention de la pollution.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 11
Répartition des méthodes de la prévention de la pollution selon la taille de l'établissement, 2006

	Nombre d'employés par établissement				
	Moins de 50	50 à 99	100 à 499	500 à 999	1 000 et plus
	pourcentage				
Conception ou reformulation du produit	11	17	17	13	25
Modifications de l'équipement ou du procédé de production	17	20	26	40	63
Recirculation, recyclage, réutilisation ou récupération sur le site	33	46	49	64	74
Substitution de matériau ou de solvant	13	16	20	29	50
Amélioration de la gestion ou des techniques d'achat	22	27	27	23	46
Prévention des fuites et déversements	36	39	53	52	83
Bonnes pratiques d'exploitation ou formation	37	38	55	52	82
Autres	6	6	11	6	11
Total ¹	63	68	76	86	97

1. Pourcentage d'établissements qui utilisaient au moins une méthode de prévention de la pollution.

Note(s) : Ce tableau exclut la catégorie de l'industrie du « transport par pipeline ».

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 12
Dépenses liées aux procédés et aux technologies environnementales énergétiques selon l'industrie et la province ou le territoire, 2006¹

	Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total
	millions de dollars		
Industries			
Exploitation forestière	6,0	F	7,7
Extraction de pétrole et de gaz	22,5	472,9	495,4
Extraction minière	6,2	16,0	22,2
Production, transport et distribution d'électricité	337,8	155,4	493,2
Distribution de gaz naturel	1,6	0,3	1,9
Aliments	38,3	36,7	75,0
Boissons et produits du tabac	4,0	F	7,2
Produits en bois	158,0	59,5	217,5
Fabrication du papier	266,6	69,5	336,1
Produits du pétrole et du charbon	22,4	33,6	56,0
Produits chimiques	113,7	19,4	133,1
Produits minéraux non métalliques	3,5	4,3	7,9
Première transformation des métaux	5,2	14,1	19,4
Fabrication de produits métalliques	1,6	F	F
Matériel de transport	14,9	4,6	19,5
Autres industries manufacturières	5,5	31,9	37,4
Transport par pipeline	1,4	12,2	13,6
Total	1 009,2	964,0	1 973,2
Province ou territoire			
Provinces de l'Atlantique ²	x	x	108,4
Québec	77,5	119,3	196,8
Ontario	239,1	120,6	359,7
Manitoba	x	x	x
Saskatchewan	x	41,3	x
Alberta	183,4	592,2	775,6
Columbie-Britannique et les territoires ³	199,5	32,0	231,5
Total	1 009,2	964,0	1 973,2

1. Les dépenses affectées aux technologies environnementales énergétiques ne se limitaient pas à celles qu'on a engagées pour respecter les réglementations, les conventions ou les accords volontaires en matière environnementale.

2. Inclut Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, et le Nouveau-Brunswick.

3. Inclut le Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 13
Dépenses liées aux procédés et aux technologies environnementales énergétiques selon la taille de l'établissement, 2006

	Nombre d'employés par établissement				
	Moins de 50	50 à 99	100 à 499	500 à 999	1 000 et plus
	millions of dollars				
Dépenses d'exploitation	31,0	45,5	538,2	205,6	187,5
Dépenses en immobilisations	43,1	63,0	476,8	226,7	142,2
Total	74,1	108,5	1 015,0	432,3	329,7

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Ce tableau exclut la catégorie de l'industrie « transport par pipeline ».

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 14
Répartition de l'utilisation des technologies environnementales énergétiques, 2006

	Proportion des établissements ayant utilisé chaque technologie
	pourcentage
Cogénération	2
Systèmes ou matériel de carburants de remplacement	2
Substitution de combustible	3
Récupération et réutilisation d'énergie	12
Utilisation de système(s) de gestion ou de contrôle de l'énergie	11
Vérification énergétique effectuée au cours des trois dernières années 2004 à 2006	10
Autres systèmes, matériel ou mesures de formation des employés permettant d'accroître le rendement énergétique	6
Technologies d'énergies renouvelables	
Petites, mini, ou micro centrales hydroélectriques	0 ^s
Système ou matériel d'énergie solaire	1
Système ou matériel d'énergie éolienne	1
Système de transformation des résidus en énergie ¹	3
Énergie géothermique	0 ^s
Autres systèmes ou matériel d'énergies renouvelables	1
Total utilisation des technologies d'énergies renouvelables ²	5
Total³	25

1. Les exemples incluent les cultures énergétiques et la transformation des résidus en énergie.

2. Pourcentage d'établissements qui utilisaient au moins une technologie d'énergies renouvelables.

3. Pourcentage d'établissements qui utilisaient au moins une technologie environnementale énergétique.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 15

Répartition de l'utilisation des technologies environnementales énergétiques selon l'industrie et la province ou le territoire, 2006

	Cogénération	Systèmes ou matériel de carburants de remplacement	Substitution de combustible	Récupération et réutilisation d'énergie	Utilisation de système(s) de gestion ou de contrôle de l'énergie	Vérification énergétique effectuée au cours des trois dernières années 2004 à 2006	Autres systèmes, matériel ou mesures de formation des employés
	pourcentage ¹						
Industrie							
Exploitation forestière	1	7	3	4	9	3	9
Extraction de pétrole et de gaz	15	21	15	35	39	24	12
Extraction minière	2	3	4	20	25	17	11
Production, transport et distribution d'électricité	13	5	7	12	39	29	28
Distribution de gaz naturel	x	x	13	11	36	9	16
Aliments	1	1	2	19	17	22	13
Boissons et produits du tabac	0	13	x	24	34	10	5
Produits en bois	8	5	5	26	12	7	2
Fabrication du papier	11	8	11	28	22	29	6
Produits du pétrole et du charbon	4	7	21	36	28	24	25
Produits chimiques	4	5	6	23	14	16	15
Produits minéraux non métalliques	0	2	5	8	9	10	4
Première transformation des métaux	1	4	3	24	37	33	20
Fabrication de produits métalliques	0 ^s	1	0 ^s	4	8	4	2
Matériel de transport	x	1	x	9	20	14	7
Autres industries manufacturières	1	0 ^s	2	8	5	5	3
Transport par pipeline	0	21	7	x	37	x	30
Total	2	2	3	12	11	10	6
Province ou territoire							
Terre-Neuve-et-Labrador	4	4	4	14	10	4	4
Île-du-Prince-Édouard	0	x	8	19	10	6	x
Nouvelle-Écosse	3	3	3	21	22	7	6
Nouveau-Brunswick	2	8	6	18	15	12	6
Québec	3	1	6	14	12	13	5
Ontario	1	1	1	11	11	10	6
Manitoba	2	5	3	9	10	12	10
Saskatchewan	3	4	2	16	12	10	6
Alberta	3	4	2	13	9	8	7
Columbie-Britannique	3	4	2	10	8	4	7
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	24	26	29	30	46	15	x
Total	2	2	3	12	11	10	6

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 15 – suite

Répartition de l'utilisation des technologies environnementales énergétiques selon l'industrie et la province ou le territoire, 2006

	Technologies d'énergies renouvelables						Total ³
	Petites, mini ou micro centrales hydroélectriques	Système ou matériel d'énergie solaire	Système ou matériel d'énergie éolienne	Système ou matériel de transformation des résidus en énergie ²	Énergie géothermique	Système ou matériel d'énergies renouvelables	
	pourcentage ¹						
Industrie							
Exploitation forestière	0	3	0	5	2	2	19
Extraction de pétrole et de gaz	x	51	4	x	0	3	71
Extraction minière	x	5	0	0	0	x	41
Production, transport et distribution d'électricité	10	11	11	4	x	x	64
Distribution de gaz naturel	0	11	24	20	0	x	50
Aliments	0	x	0	1	0	1	41
Boissons et produits du tabac	0	0	0	0	0	x	38
Produits en bois	0	1	0	21	1	1	47
Fabrication du papier	3	x	x	16	0	1	42
Produits du pétrole et du charbon	0	x	0	x	0	0	59
Produits chimiques	0	0	0	x	x	1	35
Produits minéraux non métalliques	0	1	0	1	0	x	24
Première transformation des métaux	1	0	0	x	0	1	49
Fabrication de produits métalliques	0	0	0	0 ^s	0	x	15
Matériel de transport	0	0 ^s	7	0	0 ^s	0	32
Autres industries manufacturières	0	x	0	x	0 ^s	1	13
Transport par pipeline	0	23	x	0	0	x	40
Total	0^s	1	1	3	0^s	1	25
Province ou territoire							
Terre-Neuve-et-Labrador	4	0	x	7	0	x	23
Île-du-Prince-Édouard	0	0	x	7	x	0	25
Nouvelle-Écosse	x	x	x	4	0	1	31
Nouveau-Brunswick	x	1	0	15	0	x	41
Québec	0 ^s	0 ^s	x	2	0 ^s	0 ^s	26
Ontario	0 ^s	0 ^s	1	2	x	1	24
Manitoba	0	x	x	2	3	1	26
Saskatchewan	0	7	1	x	0	0	25
Alberta	1	5	1	2	1	1	25
Columbia-Britannique	x	2	1	4	0	1	22
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	0	35	0	0	0	0	65
Total	0^s	1	1	3	0^s	1	25

1. Pourcentage des établissements ayant utilisé chaque technologie.

2. Les exemples incluent les cultures énergétiques et la transformation des résidus en énergie.

3. Pourcentage d'établissements qui utilisaient au moins un procédé ou technologie de conservation de l'énergie.

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 16
Répartition de l'utilisation des technologies environnementales énergétiques selon la taille de l'établissement, 2006

	Nombre d'employés par établissement				
	Moins de 50	50 à 99	100 à 499	500 à 999	1 000 et plus
	pourcentage ¹				
Cogénération	1	2	3	8	15
Systèmes ou matériel de carburants de remplacement	1	1	3	7	13
Substitution de combustible	2	2	4	8	19
Récupération et réutilisation d'énergie	8	13	19	25	42
Utilisation de système(s) de gestion ou de contrôle de l'énergie	6	9	19	46	56
Vérification énergétique effectuée au cours des trois dernières années 2004 à 2006	3	9	20	41	50
Autres systèmes, matériel ou mesures de formation des employés permettant d'accroître le rendement énergétique	2	7	11	13	33
Technologies d'énergies renouvelables					
Petites, mini, ou micro centrales hydroélectriques	0 ^s	0	0 ^s	4	3
Système ou matériel d'énergie solaire	1	1	2	4	14
Système ou matériel d'énergie éolienne	0 ^s	1	0 ^s	2	5
Système de transformation des résidus en énergie ²	2	3	4	9	7
Énergie géothermique	0 ^s	0	1	0	x
Autres systèmes ou matériel d'énergies renouvelables	0 ^s	2	1	2	4
Total ³	15	27	40	57	82

1. Pourcentage des établissements ayant utilisé chaque technologie.

2. Les exemples incluent les cultures énergétiques et la transformation des résidus en énergie.

3. Pourcentage d'établissements qui utilisaient au moins un procédé ou technologie de conservation de l'énergie.

Note(s) : Ce tableau exclut la catégorie de l'industrie du « transport par pipeline ».

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 17
Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour accroître le rendement énergétique et leur incidence, selon l'industries et la province ou le territoire, 2006¹

	Systèmes ou matériel nouveaux ou sensiblement améliorés instaurés	Incidence sur le rendement énergétique ²		
		Oui	Faible	Moyenne
pourcentage				
Industrie				
Exploitation forestière	12	34	66	0
Extraction de pétrole et de gaz	43	36	52	13
Extraction minière	28	33	53	14
Production, transport et distribution d'électricité	41	57	24	20
Distribution de gaz naturel	19	x	76	x
Aliments	24	45	42	13
Boissons et produits du tabac	25	13	34	54
Produits en bois	18	54	32	13
Fabrication du papier	22	24	54	22
Produits du pétrole et du charbon	33	19	74	x
Produits chimiques	30	28	68	4
Produits minéraux non métalliques	23	46	45	9
Première transformation des métaux	39	51	28	21
Fabrication de produits métalliques	20	21	65	14
Matériel de transport	38	40	58	2
Autres industries manufacturières	18	39	36	25
Transport par pipeline	42	17	78	x
Total	22	37	46	16
Province ou territoire				
Terre-Neuve-et-Labrador	19	20	80	0
Île-du-Prince-Édouard	9	51	x	x
Nouvelle-Écosse	19	10	82	8
Nouveau-Brunswick	16	23	68	9
Québec	18	41	38	21
Ontario	28	36	46	19
Manitoba	19	50	45	5
Saskatchewan	15	28	58	15
Alberta	15	38	56	7
Columbia-Britannique	18	46	45	9
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	45	74	x	0
Total	22	37	46	16

1. Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés durant une période de trois ans, 2004 à 2006.

2. On a demandé aux répondants qui ont déclaré « oui » à la question sur l'adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés d'évaluer l'incidence sur le rendement énergétique comme ayant été faible, moyenne ou importante.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 18
Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour accroître le rendement énergétique et leur incidence, selon la taille de l'établissement, 2006¹

	Systèmes ou matériel nouveaux ou sensiblement améliorés instaurés	Incidence sur le rendement énergétique ²			
		Oui	Faible	Moyenne	Importante
pourcentage					
Nombre d'employés par établissement					
Moins de 50	16	42	46	11	
50 à 99	19	31	55	14	
100 à 499	34	39	40	21	
500 à 999	33	24	44	32	
1 000 et plus	56	25	54	21	
Total	22	38	46	16	

1. Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés durant une période de trois ans, 2004 à 2006.

2. On a demandé aux répondants qui ont déclaré « oui » à la question sur l'adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés d'évaluer l'incidence sur le rendement énergétique comme ayant été faible, moyenne ou importante.

Note(s) : Ce tableau exclut la catégorie de l'industrie du « transport par pipeline ».

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 19
Proportion moyenne des dépenses en immobilisations pour les systèmes ou de matériel nouveau ou sensiblement améliorés pour accroître le rendement énergétique selon l'industrie et la province ou le territoire, 2006

	Proportion moyenne des dépenses en immobilisations	
	pourcentage	
Industrie		
Exploitation forestière		3
Extraction de pétrole et de gaz		6
Extraction minière		3
Production, transport et distribution d'électricité		12
Distribution de gaz naturel		7
Aliments		F
Boissons et produits du tabac		7
Produits en bois		2
Fabrication du papier		4
Produits du pétrole et du charbon		11
Produits chimiques		4
Produits minéraux non métalliques		1
Première transformation des métaux		6
Fabrication de produits métalliques		5
Matériel de transport		F
Autres industries manufacturières		3
Transport par pipeline		12
Total		3
Province ou territoire		
Terre-Neuve-et-Labrador		6
Île-du-Prince-Édouard		2
Nouvelle-Écosse		1
Nouveau-Brunswick		1
Québec		3
Ontario		5
Manitoba		4
Saskatchewan		3
Alberta		3
Columbia-Britannique		1
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut		9
Total		3

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 20
Obstacles à l'adoption de technologies pour accroître le rendement énergétique par les industries et la province ou le territoire, 2006¹

	Manque d'information ou de connaissances	Manque de la technologie nouvelle ou améliorée	Pénurie de personnel qualifié	Coût élevé du matériel	Pénurie de financement	Obstacles causés par la réglementation ou les politiques	Autres	Proportion des établissements dans l'industrie, province ou territoire qui ayant rencontré un ou plusieurs obstacles	Proportion de l'industrie, province ou territoire sur l'ensemble ayant indiqué avoir rencontré un obstacle
	pourcentage								
Industrie									
Exploitation forestière	26	43	34	77	54	10	7	59	3
Extraction de pétrole et de gaz	34	40	26	69	30	25	17	82	2
Extraction minière	42	50	20	58	42	9	12	74	1
Production, transport et distribution d'électricité	25	36	5	86	35	38	8	70	1
Distribution de gaz naturel	8	9	x	57	45	77	x	72	0 ^s
Aliments	50	22	21	50	37	10	11	74	12
Boissons et produits du tabac	34	16	4	72	29	0	21	74	1
Produits en bois	46	22	11	74	35	12	3	59	7
Fabrication du papier	29	30	10	60	42	3	4	76	3
Produits du pétrole et du charbon	31	29	32	74	32	14	12	87	1
Produits chimiques	31	39	22	80	49	19	11	74	5
Produits minéraux non métalliques	29	35	17	78	43	19	7	67	4
Première transformation des métaux	32	26	22	84	49	2	6	79	2
Fabrication de produits métalliques	46	30	8	52	37	4	8	68	15
Matériel de transport	46	46	15	59	45	6	24	72	6
Autres industries manufacturières	52	33	24	62	41	6	4	56	36
Transport par pipeline	21	61	12	58	x	24	9	77	0 ^s
Total	45	32	19	63	40	8	8	64	100
Province ou territoire									
Terre-Neuve-et-Labrador	31	27	17	81	47	8	4	41	1
Île-du-Prince-Édouard	53	28	15	68	45	10	3	64	0 ^s
Nouvelle-Écosse	36	10	26	76	52	2	4	54	2
Nouveau-Brunswick	31	25	17	73	52	4	5	70	2
Québec	57	28	19	57	31	7	9	59	21
Ontario	45	33	16	63	47	7	6	68	46
Manitoba	39	34	20	61	43	8	17	63	3
Saskatchewan	49	36	34	71	28	12	11	68	2
Alberta	41	35	31	65	22	6	14	56	9
Columbia-Britannique	34	32	16	65	41	18	6	65	13
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	17	64	0	75	30	23	8	66	0 ^s
Total	45	32	19	63	40	8	8	64	100

1. Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés durant une période de trois ans, 2004 à 2006.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 21

Obstacles à l'adoption de technologies pour accroître le rendement énergétique selon l'industrie : Innovateurs versus non-innovateurs, 2006¹

	Manque d'information ou de connaissances		Manque de la technologie nouvelle ou améliorée		Pénurie de personnel qualifié		Coût élevé du matériel	
	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur
	pourcentage							
Exploitation forestière	15	15	38	23	x	22	96	39
Extraction de pétrole et de gaz	33	23	36	30	34	11	69	47
Extraction minière	33	30	28	40	27	10	47	42
Production, transport et distribution d'électricité	16	18	18	30	9	0	70	53
Distribution de gaz naturel	x	x	x	x	x	0	41	40
Aliments	33	38	24	14	31	11	58	31
Boissons et produits du tabac	74	9	16	10	0	4	85	43
Produits en bois	14	30	13	13	9	6	51	42
Fabrication du papier	18	23	14	26	12	7	62	40
Produits du pétrole et du charbon	30	25	15	30	43	20	69	62
Produits chimiques	33	19	43	23	22	14	61	58
Produits minéraux non métalliques	7	23	13	27	7	13	81	43
Première transformation des métaux	21	28	19	21	15	19	85	54
Fabrication de produits métalliques	36	30	17	21	4	5	44	33
Matériel de transport	23	39	26	38	2	16	33	48
Autres industries manufacturières	23	31	20	18	24	11	55	30
Transport par pipeline	22	12	22	64	22	0	78	20
Total	25	30	22	20	17	11	56	36
	Pénurie de financement		Obstacles causés par la réglementation ou les politiques		Autres			
	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur		
	pourcentage							
Exploitation forestière		73	26	14	5	15	3	
Extraction de pétrole et de gaz		29	21	33	11	14	14	
Extraction minière		37	29	14	4	0	13	
Production, transport et distribution d'électricité		34	17	30	24	8	4	
Distribution de gaz naturel		x	37	x	65	0	x	
Aliments		36	24	14	6	15	6	
Boissons et produits du tabac		26	20	0	0	0	21	
Produits en bois		31	19	20	4	x	2	
Fabrication du papier		53	26	8	1	x	3	
Produits du pétrole et du charbon		21	31	17	9	24	x	
Produits chimiques		26	41	24	9	15	5	
Produits minéraux non métalliques		59	19	4	15	4	5	
Première transformation des métaux		53	30	x	2	6	4	
Fabrication de produits métalliques		9	29	3	2	0	7	
Matériel de transport		18	41	3	5	35	6	
Autres industries manufacturières		41	19	7	2	x	3	
Transport par pipeline		0	x	0	32	0	12	
Total		34	23	10	4	7	4	

1. Les établissements qui ont déclaré « oui » pour avoir adopté des systèmes ou du matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour accroître le rendement au cours des années 2004 à 2006 ont été jugés comme étant des « innovateurs ». Les établissements qui ont déclaré « non » pour avoir adopté des systèmes ou du matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour accroître le rendement au cours des années 2004 à 2006 ont été jugés comme étant des « non-innovateurs ».

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 22
Obstacles à l'adoption de technologies pour accroître le rendement énergétique selon la taille de l'établissement, 2006¹

Nombre d'employés par établissement	Manque d'information ou de connaissances	Manque de la technologie nouvelle ou améliorée	Pénurie de personnel qualifié	Coût élevé du matériel	Pénurie de financement	Obstacles causés par la réglementation ou les politiques	Autres	Proportion des établissements dans le groupe d'employés ayant rencontré un ou plusieurs obstacles	Proportion des employés sur l'ensemble ayant indiqué avoir rencontré un obstacle
	pourcentage								
Moins de 50	56	31	19	57	33	6	8	58	45
50 à 99	39	32	17	63	44	11	6	67	26
100 à 499	30	31	21	73	46	9	9	69	25
500 à 999	55	45	17	60	58	10	7	87	3
1 000 et plus	27	20	15	83	56	15	11	83	1
Total	45	32	19	63	40	8	8	64	100

1. Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés durant une période de trois ans, 2004 à 2006.

Note(s) : Ce tableau exclut la catégorie de l'industrie du « transport par pipeline ».

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 23
Indicateurs à l'adoption de technologies pour accroître le rendement énergétique par les industries et la province ou le territoire, 2006¹

	Rendement suffisant des investis- sements	Réglemen- tation	Accords volontaires	Relations publiques	Politiques, culture, prise de conscience de l'entreprise	Autres	Proportion des établissements de l'industrie ayant indiqué un ou plusieurs indicatifs	Proportion de l'industrie et province ou territoire sur l'ensemble ayant indiqué un indicatif
	pourcentage							
Industrie								
Exploitation forestière	67	45	16	17	49	7	46	3
Extraction de pétrole et de gaz	73	74	38	52	63	4	79	2
Extraction minière	72	57	34	35	68	9	67	1
Production, transport et distribution d'électricité	68	61	34	46	76	10	83	1
Distribution de gaz naturel	83	78	33	67	82	0	62	0 ^s
Aliments	83	39	7	15	45	2	59	10
Boissons et produits du tabac	99	63	19	40	69	0	80	1
Produits en bois	74	42	12	17	31	7	59	8
Fabrication du papier	89	30	7	13	38	4	63	3
Produits du pétrole et du charbon	76	44	25	29	63	x	80	1
Produits chimiques	80	38	24	16	38	18	65	5
Produits minéraux non métalliques	84	41	23	25	43	2	61	4
Première transformation des métaux	91	50	26	29	53	4	76	2
Fabrication de produits métalliques	80	39	16	8	37	1	61	15
Matériel de transport	81	39	35	13	37	27	59	5
Autres industries manufacturières	72	26	7	11	45	3	50	36
Transport par pipeline	88	79	39	36	48	x	77	0 ^s
Total	77	36	14	15	43	5	57	100
Province ou territoire								
Terre-Neuve-et-Labrador	74	45	20	37	49	0	39	1
Île-du-Prince-Édouard	74	37	9	18	44	0	51	0 ^s
Nouvelle-Écosse	92	34	22	31	44	3	56	2
Nouveau-Brunswick	76	24	15	22	41	6	59	2
Québec	77	29	13	14	50	5	57	23
Ontario	79	36	13	11	33	6	59	45
Manitoba	77	43	19	16	48	4	43	3
Saskatchewan	86	60	31	37	54	4	53	2
Alberta	73	40	16	17	55	2	54	10
Columbia-Britannique	71	45	13	24	55	5	56	13
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	82	46	29	34	51	x	89	0
Total	77	36	14	15	43	5	57	100

1. Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés durant une période de trois ans, 2004 à 2006.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 24
Indicatifs à l'adoption de technologies pour accroître le rendement énergétique selon l'industrie : Innovateurs versus non-innovateurs, 2006¹

	Rendement suffisant des investissements		Réglementation		Accords volontaires		Relations publiques	
	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur
	pourcentage							
Exploitation forestière	75	25	33	19	18	6	19	6
Extraction de pétrole et de gaz	71	47	71	49	51	15	66	22
Extraction minière	57	45	48	34	30	20	47	14
Production, transport et distribution d'électricité	73	45	51	50	38	22	42	36
Distribution de gaz naturel	86	43	52	47	72	8	59	37
Aliments	69	44	15	26	5	4	6	9
Boissons et produits du tabac	96	73	23	59	13	16	17	37
Produits en bois	43	44	40	21	25	3	15	9
Fabrication du papier	90	47	38	14	10	3	17	6
Produits du pétrole et du charbon	68	57	37	34	33	14	40	16
Produits chimiques	78	41	39	18	38	6	23	5
Produits minéraux non métalliques	77	43	29	23	7	16	16	15
Première transformation des métaux	88	58	51	29	43	5	31	16
Fabrication de produits métalliques	74	42	28	23	19	8	6	5
Matériel de transport	40	52	18	26	4	31	10	6
Autres industries manufacturières	63	30	25	10	7	3	6	6
Transport par pipeline	89	52	83	44	67	x	50	12
Total	66	38	29	18	15	6	13	8

	Politiques, culture, prise de conscience de l'entreprise		Autres		
	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur	
	pourcentage				
Exploitation forestière		65	17	12	2
Extraction de pétrole et de gaz		76	30	7	x
Extraction minière		73	35	0	8
Production, transport et distribution d'électricité		74	56	10	8
Distribution de gaz naturel		76	45	0	0
Aliments		45	21	4	x
Boissons et produits du tabac		38	61	0	0
Produits en bois		21	18	4	4
Fabrication du papier		52	16	11	x
Produits du pétrole et du charbon		76	38	x	0
Produits chimiques		46	16	21	8
Produits minéraux non métalliques		15	30	0	1
Première transformation des métaux		66	24	5	2
Fabrication de produits métalliques		33	19	1	0 ^s
Matériel de transport		17	24	17	15
Autres industries manufacturières		41	18	7	0 ^s
Transport par pipeline		61	20	0	x
Total		40	20	7	2

1. Les établissements qui ont déclaré « oui » pour avoir adopté des systèmes ou du matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour accroître le rendement au cours des années 2004 à 2006 ont été jugés comme étant des « innovateurs ». Les établissements qui ont déclaré « non » pour avoir adopté des systèmes ou du matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour accroître le rendement au cours des années 2004 à 2006 ont été jugés comme étant des « non-innovateurs ».

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 25
Indicateurs à l'adoption de technologies pour accroître le rendement énergétique selon la taille de l'établissement, 2006¹

	Rendement suffisant des investissements	Réglemen- tation	Accords volontaires	Relations publiques	Politiques, culture, prise de conscience de l'entreprise	Autres	Proportion des établissements dans le groupe d'employés ayant rencontré un ou plusieurs indicateurs	Proportion du groupe d'employés sur l'ensemble indiqué avoir rencontré un indicateur
	pourcentage							
Nombre d'employés par établissement								
Moins de 50	72	40	14	12	39	5	50	44
50 à 99	83	23	8	13	41	5	60	26
100 à 499	81	43	17	22	50	2	63	25
500 à 999	71	39	31	24	52	23	87	3
1 000 et plus	88	55	30	34	71	6	87	1
Total	77	36	14	15	43	5	57	100

1. Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés durant une période de trois ans, 2004 à 2006.

Note(s) : Ce tableau exclut la catégorie de l'industrie du « transport par pipeline ».

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 26
Pratiques de gestion environnementale par les établissements, 2006

	Proportion des établissements utilisant cette pratique	Part de l'emploi des établissements utilisant cette pratique
	pourcentage	
Système de gestion environnementale	18	45
Analyse du cycle de vie	5	14
Certification ISO 14000	7	23
Certification ISO 14064 ¹	4	5
Mise en oeuvre d'un plan de prévention de la pollution	17	34
Accords volontaires en matière d'environnement	7	23
Programme d'acquisition de produits écologiques	7	13
Programme d'éco-étiquetage des produits	5	7
Rapport annuel de performance environnementale	10	33
Autres	2	3
Total	34 ²	59

1. Pourcentage des répondants qui ont indiqué prévoir obtenir une certification ISO 14064 dans les deux prochaines années 2007 et 2008.

2. Pourcentage d'établissements qui utilisaient au moins une pratique environnementale.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 27
Répartition des pratiques de gestion environnementale selon l'industrie et la province ou le territoire, 2006

	Système de gestion environnementale	Analyse du cycle de vie	Certification ISO 14000	Certification ISO 14064 ¹	Mise en oeuvre d'un plan de prévention de la pollution	Accords volontaires en matière d'environnement	Programme d'acquisition de produits écologiques	Programme d'éco-étiquetage des produits	Rapport annuel de performance environnementale	Autres	Total ²
	pourcentage										
Industrie											
Exploitation forestière	47	6	20	1	24	22	4	8	8	2	57
Extraction de pétrole et de gaz	64	25	4	3	37	44	7	5	55	4	79
Extraction minière	51	19	14	3	35	20	15	4	47	5	63
Production, transport et distribution d'électricité	57	30	29	0	41	43	46	28	53	5	81
Distribution de gaz naturel	80	24	6	x	71	26	12	23	51	x	87
Aliments	16	5	x	x	19	7	5	1	6	1	35
Boissons et produits du tabac	19	0	x	0	9	13	3	0	6	x	37
Produits en bois	19	3	8	5	14	7	6	8	12	5	37
Fabrication du papier	30	3	19	4	27	10	11	11	23	2	50
Produits du pétrole et du charbon	54	20	10	8	51	31	9	13	33	6	74
Produits chimiques	30	15	7	1	38	18	12	9	19	2	59
Produits minéraux non métalliques	16	3	3	3	14	7	2	2	10	1	27
Première transformation des métaux	45	10	31	10	29	13	4	2	26	x	61
Fabrication de produits métalliques	10	4	4	4	15	1	7	3	2	1	27
Matériel de transport	36	16	32	12	44	26	12	x	20	1	54
Autres industries manufacturières	8	2	4	4	8	1	6	5	5	2	23
Transport par pipeline	95	35	14	x	58	58	14	0	67	x	100
Total	18	5	7	4	17	7	7	5	10	2	34
Province ou territoire											
Terre-Neuve-et-Labrador	18	4	8	3	7	8	4	x	17	2	25
Île-du-Prince-Édouard	14	4	0	0	23	4	x	0	7	4	27
Nouvelle-Écosse	22	10	4	7	21	11	12	4	15	2	40
Nouveau-Brunswick	19	4	10	0	17	6	5	6	15	9	38
Québec	18	5	5	1	21	4	5	4	8	3	33
Ontario	17	6	10	7	16	7	10	6	9	1	37
Manitoba	14	3	4	1	11	8	4	2	12	3	26
Saskatchewan	23	7	3	2	16	18	4	6	21	2	38
Alberta	19	4	4	1	12	10	4	2	13	4	30
Columbia-Britannique	20	5	7	1	15	10	3	5	8	1	32
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	64	21	0	0	38	45	x	0	41	0	64
Total	18	5	7	4	17	7	7	5	10	2	34

1. Pourcentage des répondants qui ont indiqué prévoir obtenir une certification ISO 14064 dans les deux prochaines années 2007 et 2008.

2. Pourcentage d'établissements qui utilisaient au moins une pratique environnementale.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 28
Répartition des pratiques de gestion environnementale selon la taille de l'établissement, 2006

	Nombre d'employés par établissement				
	Moins de 50	50 à 99	100 à 499	500 à 999	1 000 et plus
	pourcentage				
Système de gestion environnementale	8	14	34	69	83
Analyse du cycle de vie	4	3	8	25	29
Certification ISO 14000	2	2	19	49	47
Certification ISO 14064 ¹	3	3	7	3	7
Mise en oeuvre d'un plan de prévention de la pollution	11	12	29	61	59
Accords volontaires en matière d'environnement	3	7	12	35	44
Programme d'acquisition de produits écologiques	5	6	10	24	17
Programme d'éco-étiquetage des produits	3	5	7	5	9
Rapport annuel de performance environnementale	3	7	21	61	67
Autres	2	2	2	3	7
Total²	24	31	52	77	95

1. Pourcentage des répondants qui ont indiqué prévoir obtenir une certification ISO 14064 dans les deux prochaines années 2007 et 2008.

2. Pourcentage d'établissements qui utilisaient au moins une pratique environnementale.

Note(s) : Ce tableau exclut la catégorie de l'industrie du « transport par pipeline ».

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 29
Répartition des établissements ayant déclaré une réduction des coûts résultant de l'adoption de pratiques de gestion environnementale selon la taille de l'établissement, 2006

	Établissements ayant déclaré une réduction des coûts
	pourcentage
Nombre d'employés par établissement	
Moins de 50	8
50 à 100	13
100 à 499	24
500 à 999	48
1 000 et plus	66
Total	14

Note(s) : Ce tableau exclut la catégorie de l'industrie du « transport par pipeline ».

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Introduction

Les renseignements dans les sections suivantes visent à assurer une bonne compréhension des concepts de base qui encadrent les données fournies dans le présent rapport, de la méthodologie de l'enquête et des principaux aspects de la qualité des données. Ils permettront à l'utilisateur de mieux cerner les forces et les limites des données et de comprendre comment celles-ci peuvent être employées et analysées efficacement. Ces renseignements peuvent se révéler particulièrement importants lorsqu'on cherche à établir des comparaisons avec des données provenant d'autres enquêtes ou sources d'information ou à tirer des conclusions sur la variation au fil des ans.

On a remanié à fond l'enquête pour l'année de référence 2006 afin d'améliorer la méthodologie globale et les indicateurs de qualité des données et ainsi que d'accroître la couverture des petites entreprises. Étant donné les changements méthodologiques et l'élargissement du champ de l'enquête, il n'est pas recommandé de faire des comparaisons avec les estimations des éditions précédentes de l'enquête. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le remaniement, veuillez consulter la section « Qualité des données, concepts et méthodologie — Méthodologie générale » qui suit.

Sources de données et méthodologie

L'EDPE cible plutôt les industries du secteur primaire et du secteur de la fabrication, traditionnellement les dépenses les plus importantes dans l'économie sur la protection de l'environnement.

Les données dont fait état la présente étude sont tirées d'une enquête menée auprès de 3 215 unités des industries primaires (industries de l'extraction des ressources), des industries manufacturières, de l'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité, de l'industrie du transport par pipeline, de l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz et de l'industrie de la distribution de gaz naturel.

Pour l'année de référence 2006, il y avait une des deux unités d'échantillonnage différentes, selon le groupe d'industrie. Pour l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz et l'industrie du transport par pipeline, l'unité d'échantillonnage était l'entreprise. Pour les quatorze autres groupes industriels, l'unité d'échantillonnage était au niveau de l'établissement. Afin de réduire le fardeau de réponse pour des entreprises très petites, l'enquête ne vise que les établissements comptant plus de 19 employés.

Période de référence

On a demandé aux répondants de déclarer les renseignements pour une période de 12 mois se terminant entre le 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007. Les résultats figurant dans le rapport, toutefois, sont simplement présentés comme se rapportant aux dépenses de protection de l'environnement effectuées en 2006. Aucune correction n'a été faite aux données des entreprises n'ayant pas déclaré un exercice financier se terminant le 31 décembre.

Méthodologie générale

La méthodologie de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement (EDPE) a été remaniée à fond pour l'année de référence 2006. On a notamment adopté le Registre des entreprises comme base de sondage, utilisé une stratégie d'échantillonnage probabiliste et amélioré la couverture des petites entreprises.

Le principal changement apporté pour l'année de référence 2006 a été l'adoption d'une méthode d'échantillonnage probabiliste. Par le passé, la sélection de l'échantillon était fondée sur un échantillon stratifié conçu pour qu'on choisisse les plus grands établissements au chapitre de l'emploi. L'adoption d'une méthode d'échantillonnage probabiliste a donné lieu à un échantillon plus représentatif de l'ensemble de la population, particulièrement des petites et moyennes entreprises. Pour améliorer davantage les estimations des petites entreprises, on a également étendu l'enquête aux entreprises comptant de 20 à 49 employés. Avant l'année de référence 2006, les entreprises ayant moins de 50 employés n'étaient pas sélectionnées.

La modification de la stratégie d'échantillonnage a également entraîné des changements dans les processus d'imputation et d'estimation. Pour la première fois, des programmes généralisés de Statistique Canada ont été utilisés au lieu des programmes divisionnaires personnalisés de contrôle et d'imputation. Seuls les enregistrements de non-réponse partielle de 2006 ont fait l'objet d'une imputation. Au lieu du recours à l'imputation dans le cas des enregistrements de non-réponse totale, les poids d'échantillonnage d'enregistrements de réponse semblables ont été corrigés de la non-réponse. Aux fins de l'estimation, on a multiplié les poids d'échantillonnage corrigés par les valeurs de réponse. Par le passé, les enregistrements de non-réponse partielle et de non-réponse totale faisaient l'objet d'une imputation, et l'estimation était fondée sur le ratio des dépenses moyennes de protection de l'environnement par employé.

Étant donné ces changements méthodologiques et l'élargissement du champ de l'enquête, il n'est pas recommandé de faire des comparaisons avec les estimations précédentes de l'EDPE.

Base de sondage

La base de sondage est fondée sur le Fichier de l'univers de l'enquête (FUE) de l'Enquête unifiée auprès des entreprises de 2006. Ce fichier au niveau de l'établissement a été produit à partir du fichier du Registre des entreprises de Statistique Canada en octobre 2006.

Sélection de l'échantillon

Classification des industries

Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) est un système de classification des industries élaboré conjointement par les organismes de statistique du Canada, du Mexique et des États-Unis. Créé dans le sillage de l'Accord de libre-échange nord-américain, ce système est fondé sur des définitions communes de la structure industrielle des trois pays et sur un cadre statistique commun permettant de faciliter l'analyse de ces trois économies¹.

1. Statistique Canada, 2002. Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, n° 12-501-X au catalogue, Ottawa.

Couverture et sélection de l'échantillon

L'enquête vise les entreprises qui participent aux industries primaires (extraction des ressources), aux industries manufacturières, à l'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité, à l'industrie du transport par pipeline, à l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz et à l'industrie de la distribution de gaz naturel. Bien qu'on ait étendu le champ de l'enquête pour inclure des estimations relatives aux petites entreprises, celles qui comptent moins de 20 employés sont exclues de la population de l'échantillon, l'objectif étant de limiter le fardeau de réponse.

On a utilisé deux méthodes différentes de sélection de l'échantillon selon le groupe industriel. Pour l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz et celle du transport par pipeline, l'unité d'échantillonnage était l'entreprise, et toutes les entreprises dépassant le seuil des 19 employés ont été recensées. Les autres groupes industriels ont été échantillonnés au moyen d'une stratégie d'échantillonnage stratifiée au niveau de l'établissement.

L'entreprise est une unité statistique qui correspond à l'unité organisationnelle d'une firme qui dirige et contrôle l'affectation de ressources intéressant ses activités nationales et pour laquelle on établit des états financiers et des bilans consolidés à partir desquels il est possible de tirer des renseignements sur les transactions internationales, la situation des investissements internationaux et la situation financière générale de l'entité.

En tant qu'unité statistique, l'établissement est l'unité de production la plus homogène pour laquelle la firme tient des documents comptables desquels peuvent être tirées des données sur la valeur brute de la production (ventes totales ou expéditions, et stocks), le coût des matières premières et des services ainsi que la main-d'oeuvre et le capital utilisés dans la production.

Par souci de simplicité, les entreprises et les établissements seront appelés des entreprises dans la section Analyse du présent rapport.

Pour toutes les industries sauf celle de l'extraction de pétrole et de gaz et celle du transport par pipeline, les établissements ont été stratifiés selon le groupe industriel (code à trois ou à quatre chiffres du SCIAN) et selon la province. Une mesure de l'importance des revenus totaux a servi de variable auxiliaire.

Les unités à tirage obligatoire, soit celles qui ont été sélectionnées avec certitude, satisfaisaient à au moins une des trois conditions suivantes :

1. L'unité d'échantillonnage était un établissement dont l'entreprise respective faisait aussi partie de l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz ou de l'industrie du transport par pipeline;
2. L'unité d'échantillonnage comptait au moins 250 employés.
3. L'unité d'échantillonnage était située dans l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest ou dans le territoire du Nunavut.

Au total, 16 groupes ont fait l'objet d'une couverture accrue, selon les classes à 4, 5, et 6 chiffres du SCIAN (voir encadré « **Liste des industries cibles** »).

Les autres industries du secteur de la fabrication ont été échantillonnées au niveau des codes à 4 chiffres du SCIAN et regroupées dans la catégorie « autres industries manufacturières ».

Liste des industries cibles

- Exploitation forestière (SCIAN 1133);
- Extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 211);
- Extraction minière (SCIAN 2121, 2122, 212326);
- Production, transport et distribution d'électricité (SCIAN 2211);
- Distribution de gaz naturel (SCIAN 2212);
- Aliments (SCIAN 311);
- Boissons et produits du tabac (SCIAN 312);
- Bois (SCIAN 321);
- Fabrication du papier (SCIAN 322);
- Produits du pétrole et du charbon (SCIAN 324);
- Produits chimiques (SCIAN 325);
- Produits minéraux non métalliques (SCIAN 327);
- Première transformation des métaux (SCIAN 331);
- Fabrication de produits métalliques (SCIAN 332);
- Matériel de transport (SCIAN 336);
- Transport par pipeline (SCIAN 486).

Concepts et variables mesurées

Le questionnaire d'enquête a été conçu en consultation avec les principaux groupes des secteurs public et privé, et à la lumière de l'expérience d'autres pays ayant mené des enquêtes semblables. Pour les fins de l'enquête, on entend par « dépenses de protection de l'environnement » les dépenses effectuées dans le but d'assurer la conformité à la réglementation, aux conventions ou aux accords volontaires en matière de protection de l'environnement (voir l'encadré « **Dépenses au chapitre de la protection de l'environnement** » et le questionnaire (voir enquête SDDS 1903) pour des explications plus détaillées).

Le questionnaire a été envoyé aux établissements et entreprises des industries cibles; les répondants devaient déclarer, les dépenses en immobilisations (investissement) et les dépenses d'exploitation pour les rubriques suivantes :

- services de gestion des déchets et services d'égout
- lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)
- prévention de la pollution
- surveillance environnementale
- vérifications et évaluations environnementales
- assainissement et désaffectation des sites
- protection et restauration de la faune et de l'habitat
- frais et prélèvements

Les questionnaires comportaient également deux questions qualitatives liées les méthodes de prévention de la pollution et les pratiques de gestion environnementale employées au sein de leur établissement.

On a modifié les questions relatives aux procédés et technologies environnementaux dans le questionnaire de 2006 pour mettre l'accent sur l'efficacité énergétique plutôt que les émissions de gaz à effet de serre. Les questions permettent de mesurer la proportion des investissements globaux visant à accroître l'efficacité énergétique, peu importe que les entreprises aient adopté ou pas de nouvelles technologies (méthodes novatrices), ainsi que les incidences de ces investissements sur la consommation d'énergie. De plus, des statistiques ont été colligées sur les types de catalyseurs et d'obstacles liés à l'adoption de ces technologies par les entreprises.

L'information a été collecté sur combien de temps les répondants avaient pris pour répondre au questionnaire (y compris le temps pris pour rassembler les renseignements nécessaires). Statistique Canada s'est fondé sur cette information pour déterminer le fardeau de réponse. D'autres révisions ont été effectuées dans le questionnaire de 2006 lorsqu'on jugeait qu'elles étaient nécessaires pour améliorer la formulation, la couverture et la précision.

Dépenses consacrées aux technologies environnementales énergétiques

On a demandé aux répondants de déclarer les dépenses d'exploitation et en immobilisations qu'ils ont consacrées à certaines technologies et méthodes permettant d'accroître l'efficacité énergétique ou à des technologies d'énergie renouvelable (questions 12.1, 12.2 et 12.3). Pour ces questions, les répondants n'étaient pas tenus de limiter les dépenses déclarées à celles qu'ils ont engagées pour respecter la réglementation, une convention ou un accord volontaire en matière environnementale.

Dépenses au chapitre de la protection de l'environnement

Les dépenses au chapitre de la protection de l'environnement couvrent toutes les dépenses en immobilisations (ou investissement) et les dépenses d'exploitation¹ (ou dépenses courantes) effectuées par les entreprises, dans le but de se conformer à une réglementation, une convention² ou un accord volontaire actuel ou anticipé, canadien ou international, de nature environnementale. Le défi posé par la mesure des dépenses au chapitre de la protection de l'environnement (par exemple, projets visant à réduire la consommation d'énergie ou la production de déchets) consiste à isoler ces dépenses de celles engagées dans le but de réduire les coûts de production. C'est pourquoi, dans le cadre de l'enquête de 1997, on a élargi la définition de la protection de l'environnement de manière à inclure toutes les dépenses engagées à des fins de conformité à la réglementation ou aux ententes volontaires officielles en matière de protection de l'environnement ou en prévision de celles-ci.³ Les dépenses au chapitre de la protection de l'environnement sont classées comme suit :

Services de gestion des déchets et services d'égout : Dépenses liées à la collecte, au traitement, à l'entreposage et à l'élimination ou le recyclage des déchets et d'égout dangereux ou non dangereux.

Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) : Dépenses liées au financement des procédés visant uniquement à réduire ou à contrôler les substances nuisibles émises durant l'activité normale de production, sans impact sur le procédé de production proprement dit;

Prévention de la pollution : Dépenses liées à la mise en oeuvre de procédés de production nouveaux ou considérablement modifiés (procédés intégrés) visant à prévenir ou à réduire la production de déchets et de polluants avant même qu'ils soient produits; dépenses liées à la prévention de fuites et de déversements; dépenses liées à la conservation de l'eau et de l'énergie; dépenses liées à la recirculation, la récupération, la réutilisation et le recyclage de matériaux et de substances sur le site.

Surveillance environnementale : Dépenses liées à l'achat de matériel et de fournitures, à la main-d'oeuvre et aux services nécessaires à la surveillance des émissions de polluants qui pourraient compromettre la qualité de l'air, de l'eau et du sol.

Vérifications et évaluations environnementales : Dépenses engagées pour vérifier si les activités en cours sont conformes à la réglementation et pour évaluer l'incidence des projets proposés sur l'environnement.

Assainissement et désaffectation de sites : Dépenses liées à la remise en état de l'environnement endommagé et à la fermeture d'un site.

Protection de la faune et de l'habitat : Dépenses liées à la protection de la faune et de l'habitat contre les effets de l'activité économique et au rétablissement des espèces qui ont souffert de cette activité.

Frais, amendes et permis liés à l'environnement : Dépenses liées aux permis, frais, prélèvements, amendes, pénalités ou compensation qui sont versés à une administration publique ou à des individus, ou tout autre frais payé à des organismes chargés d'appliquer les règlements.

Autres dépenses au chapitre de la protection de l'environnement : Dépenses liées à l'administration de projets environnementaux, à la formation et à d'autres initiatives non classées ailleurs. Les dépenses au chapitre de la recherche et du développement en matière environnementale sont exclues, en principe, des données sur les dépenses des entreprises. Ces données sont recueillies dans le cadre d'une autre enquête, l'Enquête sur la recherche et le développement dans l'industrie canadienne⁴.

1. Les dépenses en immobilisations couvrent toutes les dépenses pertinentes engagées en 2006 (période de déclaration) pour l'acquisition, l'installation et la réparation de machines et de matériel de même que pour la construction d'installations non résidentielles (par des entrepreneurs ou par les employés de l'établissement). Les dépenses d'exploitation couvrent toutes les dépenses, définies selon la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice, effectuées au cours de la période de déclaration de 2006, au chapitre de l'entretien et de la réparation (de matériel environnemental existant), de la main-d'oeuvre, du combustible et de l'électricité, des fournitures et approvisionnements ainsi que de l'achat de services.

2. Les conventions environnementales englobent tout engagement multilatéral officiel visant à atteindre des objectifs précis de protection de l'habitat ou de réduction de la pollution et de la production de déchets, comme l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air et le Programme de gestion responsable de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques.

3. Toute entente volontaire mise en oeuvre par un établissement ou la participation à un programme volontaire de nature environnementale, comme le programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET) et le protocole d'entente.

4. Statistique Canada, 2006-2007. Enquête sur la recherche et le développement dans l'industrie canadienne, n° 88-001-X au catalogue, Ottawa.

Exactitude des données

L'envoi postal du questionnaire de 2006 l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement a eu lieu en août 2007. La collecte des données a été effectuée entre septembre 2007 et la fin de février 2008. Les questionnaires d'enquête ont été envoyés par la poste aux établissements et aux entreprises identifiés par le processus d'échantillonnage et les réponses ont été retournées par le même moyen. Si possible, les questionnaires ont été adressés à une personne-ressource responsable des activités environnementales au sein de la société ou au courant de ces activités. Dans le cas de certaines entreprises à établissements multiples, le questionnaire a été envoyé au siège social, qui l'a transmis à l'établissement concerné ou qui a fourni un rapport combiné pour l'ensemble des établissements visés.

On a effectué des suivis par télécopieur ou par téléphone après la date d'échéance pour rappeler aux répondants de retourner le questionnaire.

Le contrôle des questionnaires s'est fait en deux étapes. En premier lieu, on a appliqué des contrôles de la validité pour s'assurer que les réponses à certaines questions se retrouvaient dans une plage définie de valeurs possibles. En second lieu, on a effectué des contrôles de cohérence. On a repéré et édité les incompatibilités entre les réponses fournies dans des sections différentes du questionnaire. Ces contrôles ont été effectués de façon continue tout au long de la collecte des données.

On a procédé à des suivis supplémentaires pour recueillir les données manquantes et résoudre les incompatibilités.

Taux de réponse

Le tableau explicatif 1 « Taux de réponse selon l'industrie et la province ou le territoire, 2006 », présente le taux de réponse de chaque industrie et de chaque province et territoire selon le nombre d'établissements répondants en pourcentage du nombre total des établissements faisant partie du champ d'enquête.

Pour l'année de référence 2006, 2 412 déclarations ont été soumises pour les 3 215 établissements et entreprises visés par l'enquête. Le taux de réponse de l'enquête de 2006 s'est établi à 75 %.

Les taux de réponse selon l'industrie variaient de 59 % dans l'industrie des boissons et produits du tabac à 91 % dans l'industrie du transport par pipeline. Les taux de réponse selon la province et le territoire variaient de 57 % à Terre-Neuve-et-Labrador à 79 % en Québec et en Saskatchewan.

Tableau explicatif 1
Taux de réponse selon l'industrie et la province ou le territoire, 2006

	Selon le nombre d'unités déclarantes		
	Réponses	Total ¹	Réponses en pourcentage du total ¹
	nombre		pourcentage
Industrie			
Exploitation forestière	119	186	64
Extraction de pétrole et de gaz	203	249	82
Extraction minière	92	112	82
Production, transport et distribution d'électricité	77	95	81
Distribution de gaz naturel	45	54	83
Aliments	258	347	74
Boissons et produits du tabac	38	64	59
Produits en bois	177	252	70
Fabrication du papier	173	206	84
Produits du pétrole et du charbon	51	67	76
Produits chimiques	150	189	79
Produits minéraux non métalliques	170	241	71
Première transformation des métaux	132	167	79
Produits métalliques	246	332	74
Fabrication de produits métalliques	110	150	73
Autres industries manufacturières	328	457	72
Transport par pipeline	43	47	91
Total	2 412	3 215	75
Province ou territoire			
Terre-Neuve-et-Labrador	56	98	57
Île-du-Prince-Édouard	56	80	72
Nouvelle-Écosse	116	161	72
Nouveau-Brunswick	114	154	74
Québec	440	555	79
Ontario	552	728	76
Manitoba	158	228	69
Saskatchewan	141	179	79
Alberta	407	538	76
Colombie-Britannique	354	469	76
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	18	25	72
Total	2 412	3 215	75

1. Le total exclut les établissements hors champ, les fusions, les ventes ou fermetures d'établissement.
 Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Vérification, imputation et estimation

On a fait une première vérification des données transmises au moyen d'un programme automatisé de vérification de contrôle immédiatement après leur saisie. Cette procédure initiale a permis de vérifier si toutes les cellules obligatoires ont été remplies, si certaines valeurs se situaient dans des fourchettes acceptables, si l'enchaînement des questions a été respecté, et si les totaux étaient égaux à la somme de leurs composantes. Les agents de collecte ont évalué les rejets au contrôle et ont concentré les efforts de suivi en conséquence. Les données ont été assujetties à des règles de contrôle de la cohérence pour chaque enregistrement utilisable. Ces règles permettaient de veiller à ce que toutes les variables aient des réponses valides et soient complètes et cohérentes dans le questionnaire et d'un questionnaire à l'autre.

Cinq méthodes d'imputation ont été utilisées dans le cas des enregistrements de non-réponse partielle.

Imputation manuelle : Les cellules obligatoires qui étaient encore vides après le contrôle ont fait l'objet d'une imputation manuelle lorsqu'il était possible de tirer l'information des rapports annuels ou environnementaux de la société ou d'autres sources.

Imputation déterministe : Les cellules pour lesquelles il n'y avait qu'une valeur possible ont fait l'objet d'une imputation déterministe. Par exemple, les dépenses totales de protection de l'environnement doivent correspondre à la somme des dépenses en immobilisations et d'exploitation.

Imputation historique : Cette méthode a été utilisée lorsqu'il était possible d'obtenir les données du cycle d'enquête précédent pour l'enregistrement. On a appliqué aux données un facteur de croissance calculé pour l'industrie et la province afin d'imputer les valeurs pour l'année de référence actuelle.

Imputation par la méthode du quotient : Cette méthode a servi à imputer les composantes manquantes des dépenses de protection de l'environnement en tant que proportion des dépenses totales d'après les réponses des enregistrements de la même province et du même groupe industriel.

Imputation par enregistrement donneur : Il s'agissait d'utiliser la méthode du plus proche voisin afin de trouver, pour chaque enregistrement nécessitant une imputation, l'enregistrement valide le plus semblable. Pour l'imputation par enregistrement donneur comme pour l'imputation par la méthode du quotient, on a utilisé diverses combinaisons de groupe industriel et d'emplacement géographique pour trouver des enregistrements donneurs.

On a calculé les estimations de la population cible en multipliant les valeurs de réponse des unités échantillonnées par leur poids d'échantillonnage. Ce poids tient compte d'un certain nombre de facteurs, dont la probabilité de sélection de l'unité dans l'échantillon. L'intégration d'un facteur de redressement au processus d'estimation a permis de tenir compte des répondants qui n'ont pu être joints ou qui n'ont pas répondu à l'enquête.

Erreur d'échantillonnage et erreur non due à l'échantillonnage

Les enquêtes comportent deux grandes catégories d'erreur. La première, l'erreur d'échantillonnage, vient du fait qu'un échantillon ou un sous-ensemble de la population cible sert à représenter la population. Il est possible de quantifier l'importance de ce type d'erreur. La seconde catégorie d'erreur, désignée par le terme « erreur non due à l'échantillonnage », est plus difficile à quantifier. Elle couvre tous les autres genres d'erreurs qui surgissent dans le cadre d'enquêtes : listes incomplètes ou inexacts de la population générale, erreurs d'interprétation des questions par les répondants, renseignements erronés, réponses omises, erreurs de traitement des données, etc.

Généralement, l'erreur d'échantillonnage se mesure par la variabilité attendue de l'estimation par rapport à la valeur réelle, exprimée en pourcentage de l'estimation. C'est ce qu'on appelle le coefficient de variation ou l'écart-type

Par suite de la modification du plan d'échantillonnage pour l'année de référence 2006, il s'agit de la première année de référence où des coefficients de variation ont été calculés. Toutefois, les dépenses mesurées par cette enquête sont variables de par leur nature même. Contrairement aux traitements et aux salaires, les entreprises n'ont pas toutes des dépenses de surveillance environnementale ou d'assainissement et de désaffectation de sites et, parmi celles qui en ont, ce ne seraient pas nécessairement des dépenses annuelles. Par conséquent, le taux de participation (le pourcentage de répondants ayant engagé des dépenses pour chaque activité comparativement au nombre total de répondants) a été calculé pour chaque activité de dépense de protection de l'environnement par groupe industriel et par province. On a publié le taux de participation pour fournir aux utilisateurs des données de plus amples renseignements à partir desquels juger de la qualité de l'estimation au-delà du coefficient de variation.

Tableau explicatif 2
Participation aux dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et l'industrie et la province ou le territoire, 2006¹

	Surveillance environne- mentale	Évaluations et vérifications environne- mentales	Assainis- sement et désaffec- tation des sites	Protection de la faune et de l'habitat	Services de gestion des déchets et services d'égout	Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	Procédés de prévention de la pollution	Total
	pourcentage							
Industrie								
Exploitation forestière	2	5	2	1	9	4	10	14
Extraction de pétrole et de gaz	29	42	56	31	52	37	55	84
Extraction minière	16	8	10	3	26	28	27	53
Production, transport et distribution d'électricité	20	10	13	23	14	15	44	57
Distribution de gaz naturel	17	38	27	18	32	31	67	76
Aliments	5	2	0 ^s	x	9	6	14	27
Boissons et produits du tabac	13	0	x	0	2	8	26	28
Produits en bois	2	3	2	0 ^s	8	8	6	22
Fabrication du papier	3	1	2	1	8	12	14	25
Produits du pétrole et du charbon	7	7	x	0	14	29	43	45
Produits chimiques	4	1	3	x	17	14	21	40
Produits minéraux non métalliques	3	1	1	1	4	14	21	33
Première transformation des métaux	8	4	2	x	24	28	27	50
Fabrication de produits métalliques	0 ^s	0 ^s	0 ^s	0	11	4	12	19
Matériel de transport	2	x	0 ^s	x	2	16	13	30
Autres industries manufacturières	2	1	0 ^s	x	8	2	12	18
Transport par pipeline	33	28	63	40	19	26	84	93
Total	3	2	2	1	10	7	14	24
Province ou territoire								
Provinces de l'Atlantique ²	3	2	1	1	6	6	13	18
Québec	3	1	1	0 ^s	10	9	11	25
Ontario	3	2	0 ^s	0 ^s	9	6	16	24
Manitoba	1	1	2	1	7	5	16	22
Saskatchewan	8	10	16	4	13	11	14	28
Alberta	5	5	7	4	15	9	14	28
Columbia-Britannique et les territoires ³	4	3	3	1	9	5	16	24
Total	3	2	2	1	10	7	14	24

1. Le taux de participation est le pourcentage des établissements ayant rapporté des dépenses pour une activité particulière.

2. Inclut Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, et le Nouveau-Brunswick.

3. Inclut le Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau explicatif 3
Participation aux dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et l'industrie et la province ou le territoire, 2006¹

	Surveillance environne- mentale	Évaluations et vérifica- tions environne- mentales	Assainis- sement et désaffec- tation des sites	Protection de la faune et de l'habitat	Services de gestion des déchets et services d'égout	Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	Procédés de prévention de la pollution	Frais, amendes et permis	Autres	Total
	pourcentage									
Industrie										
Exploitation forestière	17	19	9	17	49	15	40	20	27	76
Extraction de pétrole et de gaz	67	62	52	28	87	36	50	47	56	97
Extraction minière	68	48	49	24	86	54	45	45	50	93
Production, transport et distribution d'électricité	52	53	31	31	87	24	48	34	52	95
Distribution de gaz naturel	42	62	37	11	83	9	47	64	73	87
Aliments	29	18	3	0s	92	12	28	21	18	92
Boissons et produits du tabac	27	22	x	x	100	21	49	25	21	100
Produits en bois	24	19	3	6	77	14	21	20	14	79
Fabrication du papier	28	24	7	2	91	32	25	25	21	92
Produits du pétrole et du charbon	46	31	22	7	83	46	54	43	31	93
Produits chimiques	46	31	7	3	90	19	42	21	28	98
Produits minéraux non métalliques	22	16	9	2	82	23	27	19	19	86
Première transformation des métaux	52	36	11	3	96	35	37	26	32	97
Fabrication de produits métalliques	10	9	1	x	93	9	23	7	13	93
Matériel de transport	26	32	1	x	98	31	32	25	15	98
Autres industries manufacturières	8	7	0s	0s	85	8	20	5	6	87
Transport par pipeline	84	70	65	51	91	28	74	35	81	100
Total	19	16	4	3	86	14	26	14	14	89
Province ou territoire										
Provinces de l'Atlantique ²	16	16	7	5	77	12	18	19	11	81
Québec	17	14	5	3	92	15	21	10	12	95
Ontario	19	16	2	1	86	14	29	12	16	87
Manitoba	17	10	3	2	83	9	22	11	9	87
Saskatchewan	23	21	15	7	89	13	22	14	20	91
Alberta	22	20	9	6	89	18	30	13	18	93
Colombie-Britannique et les territoires ³	18	12	5	4	79	13	24	22	13	84
Total	19	16	4	3	86	14	26	14	14	89

1. Le taux de participation est le pourcentage des établissements ayant rapporté des dépenses pour une activité particulière.

2. Inclut Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, et le Nouveau-Brunswick.

3. Inclut le Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Aucun effort n'a été épargné pour éliminer l'erreur non due à l'échantillonnage. Par exemple, on a fait des recherches sur les établissements prenant part à l'enquête pour la première fois et vérifié les coordonnées des personnes-ressources. On a précisé davantage les instructions et les définitions pour qu'elles soient à la fois plus claires et plus simples. Les questionnaires renvoyés ont été soumis à un contrôle et à une validation avant la saisie des données. Les données ont été contrôlées et totalisées automatiquement. On a effectué un suivi intensif dans le cas des réponses incomplètes et des non-réponses. On continue d'ajouter de nouveaux outils dans le système de saisie et de vérification et de réaliser des gains d'efficacité afin de rehausser la qualité des données. Chaque itération de l'enquête a bénéficié des améliorations apportées constamment au système.

Comme on mène l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement depuis le début des années 1990, bon nombre d'établissements avaient déjà reçu le questionnaire par le passé et en connaissaient bien les concepts, de sorte qu'ils ont pu fournir des renseignements assez exacts. En fait, dans certains cas, les établissements ont modifié leurs pratiques comptables afin de fournir, le plus exactement possible, les renseignements requis dans le cadre de l'enquête.

L'incapacité d'isoler, dans les systèmes de tenue de livres, la composante des dépenses visant la protection de l'environnement constitue la difficulté la plus fréquente relevée par les répondants. Les dépenses engagées soit

au chapitre des immobilisations soit pour l'exploitation courante procurent souvent une combinaison d'avantages, comme l'augmentation de l'efficacité et la réduction des déchets. Dans ces circonstances, il est difficile de déterminer la proportion des dépenses imputables à la protection de l'environnement, si bien que les répondants risquent de la surestimer ou de la sous-estimer. L'inclusion des dépenses de protection de la santé dans les dépenses de protection de l'environnement déclarées par le répondant qui n'est pas en mesure de distinguer ces coûts représente un autre exemple de ce genre de biais.

Les répondants ont également trouvé difficile de distinguer les dépenses de protection de l'environnement effectuées par suite d'une réglementation, d'une convention ou d'un accord volontaire, de celles qui profitent à l'environnement au-delà des exigences de la conformité. Dans certains cas, les répondants peuvent avoir déclaré des dépenses de protection de l'environnement qui dépassaient le cadre de l'enquête.



Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, 2006

Confidentiel une fois rempli.

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

If you prefer this questionnaire in English, please check

Corriger au besoin

Raison sociale

Nom de l'établissement

a/s de

Adresse

Ville

Province ou territoire

Code postal

Veuillez lire le questionnaire avant de le remplir

OBJECTIF DE L'ENQUÊTE

Cette enquête mesure les dépenses faites par l'industrie pour la protection de l'environnement au Canada, suite à la réglementation, aux conventions et accords volontaires canadiens et internationaux en matière d'environnement. L'enquête vise aussi à identifier les pratiques de gestion et les technologies environnementales employées dans l'industrie canadienne dans le but de prévenir ou de réduire la pollution. L'agrégation de ces données avec des renseignements d'autres sources permettra de produire des estimations officielles des dépenses de protection de l'environnement.

Les résultats de cette enquête paraîtront dans la publication de Statistique Canada intitulée *Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises, 2006*, produit n° 16F0006XIF au catalogue.

CONFIDENTIALITÉ

La *Loi interdit* à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans le consentement préalable par écrit de cette entreprise. Les données déclarées dans ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la *Loi sur la statistique* qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi.

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS TRANSMIS PAR TÉLÉCOPIEUR OU AUTRES MODES ÉLECTRONIQUES

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

CARACTÈRE LÉGAL

Cette enquête est menée en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. **EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.**

RENSEIGNEMENTS

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions ou des commentaires sur l'enquête, veuillez consulter le *Guide des définitions et détails relatifs à la classification* à la fin du questionnaire ou vous adresser à :

Division des opérations et de l'intégration

Statistique Canada

Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6

Téléphone (sans frais) : **1-800-255-7726**

Télécopieur : **1-800-755-5514**

Adresse électronique : **enviro.oid.exp@statcan.ca**

Le questionnaire est disponible dans un format électronique. Veuillez communiquer avec la Division des opérations et de l'intégration si vous préférez utiliser cette option.

Dans toute correspondance au sujet de ce questionnaire, veuillez indiquer le numéro d'identification qui figure sur l'étiquette.

Important : Veuillez lire le Guide des définitions et détails relatifs à la classification à la fin du questionnaire avant de répondre. Si une de vos réponse est zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante plutôt que de laisser la cellule vide.

Veuillez retourner ce questionnaire dans les 45 jours suivant sa réception.

Si vous êtes dans l'impossibilité de respecter ce délai, veuillez informer la Division des opérations et de l'intégration de la date à laquelle vous prévoyez pouvoir répondre aux questions.

À l'usage de Statistique Canada seulement

Reçu
A M J

Vérif.
A M J

À la méc.
A M J

Lot

Coll.

CSF

4. Prévention de la pollution

« La prévention de la pollution est l'utilisation de procédés, de pratiques, de matières, de produits ou de formes d'énergie qui empêchent ou qui minimisent la production de polluants et de déchets tout en réduisant, dans l'ensemble, les risques pour la santé humaine ou l'environnement. La prévention de la pollution vise à prévenir ou à réduire la production de déchets et de polluants avant même qu'ils soient produits. »

Prévention de la pollution - Une stratégie fédérale d'action, Gouvernement du Canada (1995)

Cette question identifie les dépenses et les méthodes dont le but est d'empêcher ou de minimiser la production de polluants et de déchets, ou de conserver les ressources.

Veillez consulter la page 14 du présent questionnaire.

4.1 Méthodes de prévention de la pollution

Si vous avez empêché ou minimisé la production de polluants et de déchets, ou conservé les ressources durant votre année financière 2006, veuillez indiquer comment cela s'est fait en cochant les cases appropriées. Veuillez inclure tous les projets requis ou non spécifiquement par une réglementation, convention, ou accord volontaire. Veuillez consulter la page 15 du présent questionnaire pour une description de chaque méthode.

		Oui	Non
Conception ou reformulation d'un produit	810	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
Modifications de l'équipement, ou du procédé (changement intégré)	830	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
Recirculation, recyclage, réutilisation ou récupération de matériaux ou de substances sur le site.	850	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
Substitution de matériaux, réduction, élimination ou substitution de solvant.	870	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
Amélioration de la gestion des stocks ou des techniques d'achat	875	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
Prévention des fuites et déversement.	880	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
Bonnes pratiques d'exploitation ou formation sur la prévention de la pollution.	885	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
Autres (veuillez préciser) _____	890	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>

12.4 Quelle proportion de vos dépenses en immobilisations de l'année financière 2006 au chapitre des machines et du matériel a servi à accroître le rendement énergétique ?

Si la proportion est zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante.

La meilleure estimation que vous pouvez fournir est acceptable.

2011

%

12.5 Au cours des trois dernières années, 2004 à 2006, cet établissement a-t-il instauré des systèmes ou du matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour accroître le rendement énergétique ? *Veuillez consulter la page 16 du présent questionnaire pour la définition du terme « nouveau ou sensiblement amélioré ».*

2012 1 Oui 3 Non → *Passez à la Question 12.6*



Veuillez évaluer l'incidence globale des systèmes ou du matériel nouveaux ou sensiblement améliorés ayant permis d'accroître le rendement énergétique.

Veuillez cocher la case appropriée

2013 faible 2014 moyenne 2015 importante

12.6 Obstacles et incitatifs

Au cours des trois dernières années, 2004 à 2006, parmi les facteurs suivants, lesquels ont constitué des obstacles ou des incitatifs à l'adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour accroître le rendement énergétique ? *veillez cocher tous les cas applicables.*

Obstacles possibles

Précisez les obstacles rencontrés, pour tous les systèmes ou matériel, qu'ils aient été adoptés ou non.

- 1. Manque d'information ou de connaissances sur des systèmes ou matériel nouveaux ou sensiblement améliorés 2016
- 2. Manque de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés 2017
- 3. Pénurie de personnel qualifié pour mettre en place les systèmes ou matériel nouveaux ou sensiblement améliorés 2018
- 4. Coût élevé du matériel 2019
- 5. Pénurie de financement (interne, privé, ou gouvernemental) 2020
- 6. Obstacles causés par la réglementation ou les politiques 2021
- 7. Autres (veuillez préciser) 2022
- 8. Aucun 2023

Incitatifs possibles

- 1. Rendement suffisant des investissements 2024
- 2. Réglementation 2025
- 3. Accords volontaires 2026
- 4. Relations publiques 2027
- 5. Politiques/culture/prise de conscience de l'entreprise 2028
- 6. Autres (veuillez préciser) 2029
- 7. Aucun 2030

13. Pratiques de gestion environnementale

Veillez indiquer les pratiques de gestion environnementale adoptées ou utilisées par cet établissement durant votre année financière 2006 afin d'empêcher ou de minimiser la pollution ou de conserver les ressources. Veillez consulter la page 16 du présent questionnaire pour une description de chaque pratique.

		Oui	Non
1. Cet établissement a-t-il utilisé un système de gestion environnementale?	951	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
2. Cet établissement a-t-il utilisé la gestion du cycle de vie, l'évaluation du cycle de vie ou la conception écologique lors de la prise de décision?	965	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
3. Cet établissement était-il certifié ISO 14000?	953	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
4. Cet établissement prévoit-il obtenir une homologation ISO 14064 d'ici les deux prochaines années?	971	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
5. Cet établissement a-t-il élaboré et mis en oeuvre un plan de prévention de la pollution?	970	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
6. Cet établissement a-t-il implanté un accord volontaire de nature environnementale ou a-t-il participé à un programme volontaire de nature environnementale?	955	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
Par exemple, Accords en matière de performance environnementale (APE), Registre canadien des réductions de GES [©] ou le Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne. <i>Si oui, veuillez préciser ces accords.</i>			
<hr/>			
7. Cet établissement avait-il un programme d'acquisition de produits écologiques ou « éco-produits »?	957	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
8. Cet établissement a-t-il produit des biens qui sont certifiés par un programme d'éco-étiquetage, par exemple « le programme choix environnemental » et Écologo?	959	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
9. Cet établissement a-t-il publié un rapport annuel ou d'autres rapports sur sa performance environnementale ou sur son développement durable?	963	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
10. Cet établissement a-t-il enregistré des épargnes en coûts résultant de la mise en oeuvre de l'une des pratiques de gestion environnementale énoncées à cette question ou l'une des technologies environnementales énoncées à la Question 12 ou l'une des méthodes de prévention de la pollution énoncées à la Question 4?	969	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
11. Autres (veuillez préciser)	967	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
<hr/>			

Attestation

J'atteste que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont, au meilleur de ma connaissance, complets et exacts.

Signature 	Date Année Mois Jour 0015
Nom de la personne qui a rempli le questionnaire (<i>lettres majuscules</i>) 0013	N° de téléphone 0017 Poste 0027
Titre 0014	N° de télécopieur 0016
Site Web 0020	Adresse électronique 0018
Approximativement combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir le présent questionnaire ?	935 heures 95 minutes
À l'avenir, préféreriez-vous recevoir le questionnaire de cette enquête sous forme électronique ?	862 1 <input type="radio"/> Oui 3 <input type="radio"/> Non

Remarques

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions sur les sujets ci-après ou sur tout autre sujet concernant l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement. Nous sommes reconnaissants de l'aide que vous nous avez fournie.

- Contenu du questionnaire
- Nouvelles questions d'intérêt pour votre industrie
- Clarté des questions et présence d'exemples suffisants
- Ordre et enchaînement des questions
- Moment de la réception du questionnaire et délai de réponse accordé
- Autres sources de renseignements pour alléger davantage le fardeau de réponse
- Possibilité de déclaration électronique des données

POUR INFORMATION SEULEMENT

Si vous avez des questions concernant l'enquête, veuillez communiquer avec nous.
Téléphone (sans frais) : 1-800-255-7726
Télécopieur : 1-800-755-5514 (au Canada)
Adresse électronique : enviro.oid.exp@statcan.ca

Veillez retourner le questionnaire dans l'enveloppe ci-jointe

Nous vous remercions de votre collaboration!

Guide des définitions et détails relatifs à la classification

Établissement

L'établissement est l'unité de production la plus homogène pour laquelle l'entreprise tient des registres comptables. Grâce à ces registres comptables, il est possible d'assembler tous les éléments de données nécessaires pour établir le total des ventes ou des livraisons, des inventaires, du coût des matériaux et des services, de la main-d'œuvre et du capital entrant dans la production.

Les dépenses de protection de l'environnement

Les dépenses de protection de l'environnement sont définies dans cette enquête comme toute dépense d'exploitation, dépense en immobilisations et dépense de réparation effectuées afin d'anticiper ou de se conformer à une réglementation, une convention ou un accord volontaire de nature environnementale, canadien ou international. Elles incluent les dépenses de lutte contre la pollution de même que les dépenses de prévention de la pollution et de protection et de restauration de la faune et de l'habitat, les dépenses de surveillance environnementale, les dépenses d'évaluation et de vérification environnementales et les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites. **Les dépenses de protection de l'environnement qui sont engagées pour d'autres raisons que la réglementation, des conventions ou des accords volontaires canadiens ou internationaux en vigueur ou prévus doivent être exclues. De plus, les dépenses engagées dans le but d'améliorer la santé et la sécurité au travail ou l'esthétique et le confort des travailleurs doivent également être exclues.**

Sont aussi exclues les dépenses effectuées dans le but de produire un équipement de prévention de la pollution et de lutte contre la pollution qui sera vendu à d'autres, car elles apparaîtraient deux fois dans les données sur les dépenses produites par Statistique Canada. De même, les dépenses de recherche et développement à des fins environnementales sont exclues car elles sont rapportées ailleurs par Statistique Canada.

Une convention environnementale ou un accord volontaire de nature environnementale se réfère à tout engagement formel, multilatéral pris notamment par une industrie ou une association d'industries afin de se conformer à des objectifs spécifiques en matière de protection de l'habitat, de réduction des déchets ou d'élimination ou réduction de matières particulières considérées comme nuisibles ou toxiques pour l'environnement naturel au Canada. Par exemple, l'Accord Canada-É.-U. sur la qualité de l'air; le Programme d'utilisation responsable (« Responsible CARE ») de l'Association canadienne des producteurs de produits chimiques; le Registre canadien des réductions de GES[©]; etc.

La réglementation environnementale se réfère à toute législation canadienne fédérale, provinciale, municipale ou législation internationale qui a pour but de protéger ou de restaurer l'environnement au Canada. Les dépenses associées à une législation anticipée peuvent être incluses dans la mesure où ses dispositions sont connues.

Comment répondre à ce questionnaire

Veillez inscrire les dépenses en **milliers de dollars canadiens pour votre année financière 2006**. Si pour certaines catégories aucune dépense n'a été effectuée, **veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante. Ne laissez pas cette case vide**. Là où des données précises ne sont pas disponibles votre estimation la meilleure est acceptée. Si de l'information additionnelle est disponible dans un rapport annuel ou dans un rapport de performance environnementale, veuillez inclure une copie du document au questionnaire.

Pour rapporter les dépenses en immobilisations

Incluez toutes les dépenses capitalisées effectuées pour l'acquisition et la mise en place de machines et matériel, la construction d'installations non-résidentielles et les réparations, qu'elles soient effectuées par des sous-traitants ou par les employés de l'établissement. Les dépenses de construction comprennent toutes les dépenses associées à la démolition, à la planification et à la conception (tels que les frais d'ingénierie et de consultation), à l'achat de matériaux nécessaires aux travaux de sous-traitance, ainsi que toutes les dépenses associées à l'achat de terrain qui ne sont pas amorties ou dépréciées.

Excluez toute provision pour responsabilité future en matière environnementale.

Pour rapporter les dépenses d'exploitation

Incluez toutes les dépenses liées à la protection de l'environnement engagées au chapitre de la main-d'œuvre, des matériaux et des fournitures, de l'entretien et des réparations ainsi que des services acquis (y compris les dépenses de combustible et d'électricité pour les machines et le matériel servant exclusivement à la protection de l'environnement).

Excluez la dépréciation des machines et du matériel.

Pour les activités forestières

Veillez rapporter à la question 8 les dépenses additionnelles d'exploitation forestière qui sont causées par une réglementation ou convention environnementale. **Incluez** le coût supplémentaire de toute pratique qui n'aurait pas été adoptée en l'absence de réglementation ou de convention environnementale. **Excluez** les revenus non perçus du fait de la réglementation ou de la convention, en raison d'une réduction des volumes récoltés autorisés.

Pour les activités minières

Utilisez la question 3 pour rapporter toute dépense reliée au maniement et au traitement des résidus miniers qui est requise par une réglementation environnementale. Même si certaines de ces activités sont maintenant considérées comme une pratique normale, elles devraient être incluses dans cette enquête si elles sont requises par la réglementation ou par une convention. Veillez inclure à la question 10 l'intérêt imputé sur les fonds détenus en fidéicommiss en prévision de responsabilité future en matière environnementale. Rapportez seulement les dépenses vraiment effectuées.

Pour les activités pétrolières

Veillez, si possible, rapporter séparément les dépenses de protection de l'environnement relatives à différentes activités pétrolières : exploration, raffinage, produits chimiques, transport par oléoduc.

Question 2) Collecte, traitement, élimination et recyclage des déchets et des eaux usées, dangereux ou non

Qu'est-ce que les déchets ?

Ces dernières années, on a proposé plusieurs définitions des déchets. Un point commun à ces définitions est la notion que les déchets sont des matières indésirables dont le producteur veut se débarrasser. Les matières indésirables peuvent être des sous-produits d'un procédé de production, par exemple la cendre légère provenant d'une chambre de combustion. Par ailleurs, il peut s'agir d'un produit qui n'a plus de valeur aux yeux de son propriétaire actuel - par exemple un journal qui a été lu, un colis qui a été ouvert et vidé de son contenu ou une pomme qui a été mangée jusqu'au coeur, tous ces objets étant semblables dans la mesure où ils ont perdu leur valeur inhérente originale du point de vue des consommateurs.

Déchets dangereux

Matières qui peuvent être dangereuses pour la santé humaine ou l'environnement, en raison de leur nature ou de leur quantité, et qui exigent des techniques de manipulation spéciales, tel qu'il a été précisé par le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (1985), la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1988), la Convention de Bâle (1989) ou le Règlement sur l'exportation et l'importation des déchets dangereux (1992).

Question 3) Dépenses de lutte contre la pollution

3.1 Les mesures de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) se présentent sous la forme d'équipement et de procédés qui traitent les polluants et les déchets *après* leur production. On pense notamment aux épurateurs installés sur les cheminées qui rejettent des polluants dans l'atmosphère, aux systèmes biologiques et chimiques de traitement de l'eau (telle qu'une station de traitement de l'eau), aux systèmes de filtration, aux cyclones et à d'autres dispositifs antipollution. Ces procédés en bout de chaîne ne font pas partie intégrante du processus de production; leur seul but est de réduire ou de contrôler la quantité de substances indésirables résultant de processus de production normaux.

3.2 Substances émises dans l'air – émissions de polluants (y compris de gaz à effet de serre) dans l'atmosphère.

Substances déversées dans les eaux de surface – déversements de polluants dans les plans d'eau.

Rejets dans le sol à partir des sites/injection souterraine – évacuation de polluants dans le sol et/ou injection souterraine de polluants dans les limites géographiques de votre établissement.

Bruits, vibrations ou radiations – lutte contre le bruit, les vibrations ou les radiations.

Question 4) Prévention de la pollution

Cette catégorie inclut les technologies, l'équipement ou les procédés qui réduisent ou éliminent la pollution et des déchets à la source plutôt qu'en bout de chaîne ou aux cheminées avant que des polluants ou des déchets ne soient produits. On pense notamment à l'installation de processus plus efficaces qui consomment moins d'énergie ou moins d'intrants, à la reconception ou à la reformulation des processus de production pour réduire la pollution ou les émissions, à la réutilisation, à la recirculation ou au recyclage des matériaux sur le site (n'inclut pas le recyclage de matériaux hors site).

4.1 Méthodes de la prévention de la pollution

Des exemples sont fournis pour chaque catégorie de mesures de prévention de la pollution.

Note: les listes ne sont pas exhaustives.

Conception ou reformulation d'un produit – modifier les caractéristiques des produits pour réduire ou éliminer l'utilisation de substances toxiques, modifier la conception ou la composition d'un produit pour le rendre moins nocif pour l'environnement, modifier l'emballage.

Modifications de l'équipement ou du procédé (changement intégré) – inclure des mesures de recyclage dans un processus, utiliser des appareils de décapage de peinture mécaniques plutôt que des solvants, installer ou modifier des systèmes de rinçage, améliorer la conception de l'équipement de rinçage, améliorer le fonctionnement de l'équipement de rinçage, modifier l'équipement, l'aménagement ou la tuyauterie, utiliser un catalyseur différent, adopter de meilleurs mécanismes de contrôle dans la gestion de l'emballage en vrac ou utiliser l'emballage en vrac plutôt que des contenants à faible volume pour réduire autant que possible le nombre des contenants vides jetés.

Recirculation, recyclage, réutilisation ou récupération de matériaux ou de substances générés sur le site durant la production – utiliser par exemple une petite unité de distillation pour récupérer des solvants sur le site, de la vapeur et des boues, assurer la recirculation de l'eau et la réutilisation d'eau dans le condensateur de réfrigération. *Exclut les matériaux transférés ou recyclés hors site.*

Substitution de matériaux, réduction, élimination ou substitution de solvants – utilisation de nettoyants à base d'eau plutôt qu'à base de solvant, pureté accrue des matières premières, substitution des matières premières, autres modifications en ce qui concerne les matières premières utilisées.

Amélioration de la gestion des stocks ou des techniques d'achat – éviter la production inutile de déchets en veillant à ce que les matériaux ne continuent pas de faire partie de l'inventaire au delà de leur durée de vie utile, éliminer les exigences de durée de vie utile pour les matériaux sables, adopter de meilleures procédures d'étiquetage, créer un centre d'échange des matériaux qui sinon seraient jetés.

Prévention des fuites et déversements – prendre des mesures pour éviter les fuites, par exemple en installant des para éclaboussures et des égouttoirs autour de l'équipement, modifier les procédures de confinement des unités de nettoyage, améliorer les procédures de drainage, améliorer les procédures d'entreposage ou d'empilage, améliorer les procédures de chargement, de déchargement et de transfert, installer des alarmes de débordement ou des vannes d'arrêt automatique, installer des systèmes de recouvrement de la vapeur et mettre sur pied un programme d'inspection ou de surveillance des sources éventuelles de déversements ou de fuites.

Bonnes pratiques d'exploitation ou formation pour la prévention de la pollution – modifier les calendriers de production pour réduire autant que possible le remplacement de l'équipement et des stocks d'alimentation, améliorer le calendrier d'entretien, la tenue des dossiers ou les procédures appliquées, former les employés à reconnaître les possibilités de prévention de la pollution, et à prendre des mesures appropriées dans ce but.

Autres, veuillez préciser – veuillez préciser les activités de prévention de la pollution que vous avez adoptées si elles n'apparaissent pas dans les catégories précédentes.

Question 12) Technologies environnementales

Des exemples sont fournis pour chacune des technologies et chacun des procédés précisés sous la question 12.

Note: les listes ne sont pas exhaustives.

12.1 Description des systèmes et du matériel énumérés sous la Question 12.1 :

- 1. Cogénération** – des systèmes et du matériel utilisés pour produire de la chaleur et de l'électricité à partir de la biomasse (matière organique de sources forestières et agricoles), de déchets et de résidus industriels et d'autres sources de carburant.
- 2. Des systèmes ou du matériel de carburants de remplacement** – matériel de traitement pour la production ou l'utilisation de bio-carburants (éthanol, biodiésel), systèmes de carburants propres (carburants reformulés et carburants oxygénés), technologies des piles à combustible, hydrogène (production, entreposage, distribution et utilisation, infrastructure), et batteries avancées. Matériel industriel et systèmes locomoteurs qui utilisent des carburants de remplacement.
- 3. Substitution de combustible** – conversion d'un combustible au carbone, comme le charbon ou le pétrole, à un combustible sans carbone ou à taux de carbone réduit (le gaz naturel par exemple).
- 4. Récupération/réutilisation d'énergie (p. ex., récupération de chaleur)** – système de conservation au moyen duquel le chauffage des bâtiments ou le chauffage de l'eau se fait en captant activement la chaleur dérivée, qui autrement serait rejetée dans l'environnement.
- 5. Utilisation de système(s) de gestion ou de contrôle de l'énergie en vue d'améliorer l'efficacité** – fonction de conservation d'énergie qui utilise des ordinateurs, de l'instrumentation, du matériel de contrôle et des logiciels pour gérer la consommation d'énergie d'un immeuble sur le plan du chauffage, de la ventilation, de la climatisation, de l'éclairage et des processus liés aux opérations.

6. **Vérification énergétique effectuée au cours des trois dernières années (2004-2006)** – analyse des systèmes de consommation d'énergie dans une installation et détermination des secteurs où pourrait être réduite la consommation d'énergie.
 7. **Autres systèmes, matériel ou mesures de formation des employés permettant d'accroître le rendement énergétique** – veuillez préciser le matériel ou les systèmes non indiqués à la question 12.1 permettant d'accroître le rendement énergétique ou la conservation de l'énergie. Il peut s'agir, par exemple, de l'installation de matériel de fabrication plus efficace comme des chaudières, des turbines, des fours; d'équipement de contrôle des processus; de moteurs et de machines à rendement énergétique élevé; de brûleurs à faible taux d'émissions de NO_x.
 8. **Petite centrale, mini centrale ou micro centrale hydroélectrique** – Micro centrales = moins de 100 kW; mini centrales = de 100 kW à 1 000 kW (1MW); petites centrales = de 1 MW à 25 MW (50 MW en Colombie-Britannique).
 9. **Des systèmes et du matériel d'énergie solaire** – systèmes solaires actifs et passifs; systèmes photovoltaïques; génératrices thermodynamiques solaires; systèmes de chauffage solaire de l'eau et des bâtiments.
 10. **Des systèmes et du matériel d'énergie éolienne** – turbines à axe horizontal et turbines à axe vertical, tours et autres types d'équipement utilisés pour produire de l'énergie et de l'électricité.
 11. **Énergie de la biomasse** – systèmes et matériel (turbines, chaudières, matériel de traitement) qui utilisent de la matière organique comme des résidus forestiers et agricoles pour produire de l'électricité, de la vapeur ou de la chaleur.
 12. **Énergie géothermique** – eau chaude ou vapeur extraite de l'intérieur de la Terre et utilisée pour le fonctionnement de pompes géothermiques, le chauffage de l'eau ou la production d'électricité.
 13. **D'autres systèmes ou du matériel d'énergies renouvelables** – veuillez préciser quels sont vos systèmes et quel est votre matériel d'énergies renouvelables s'ils n'apparaissent pas dans les catégories précédentes (p. ex., systèmes et matériel de production d'énergie au moyen de systèmes de conversion d'énergie des vagues, d'énergie marémotrice et d'énergie thermique des mers).
- 12.5 Systèmes ou matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour accroître le rendement énergétique:** *un nouveau système ou équipement* en est un qui est nouveau dans l'installation et dont les caractéristiques ou les usages prévus diffèrent considérablement des systèmes ou du matériel utilisés auparavant dans l'installation. *Un système ou un équipement amélioré sensiblement* en est un dont l'efficacité a été sensiblement améliorée. Sont exclus l'entretien, les réparations et les remplacements en nature.

Question 13) Pratiques de gestion environnementale

1. **Un système de gestion environnementale** est une structure de gestion qui permet à l'organisation d'évaluer et de contrôler les incidences environnementales de ses activités.
2. Les termes **gestion du cycle de vie** et **évaluation du cycle de vie** renvoient aux outils permettant de cerner et de mesurer les incidences directes et indirectes sur l'environnement ainsi que sur l'énergie et les ressources associées à la conception, à la production, à l'utilisation et à l'élimination finale d'un produit, d'un procédé ou d'un service. Le terme **conception écologique** désigne l'intégration des considérations environnementales à la conception, à la production, à la distribution, à l'utilisation et à la fin du cycle de vie des produits.
3. **ISO 14000** est un ensemble de normes et de lignes directrices reconnu à l'échelle internationale et mis au point par l'Organisation internationale de normalisation. Ces normes portent principalement sur les systèmes de gestion environnementale.
4. Les normes **ISO 14064** sont de nouvelles normes et directives internationales reconnues par l'Association canadienne de normalisation et élaborées par l'Organisation internationale de normalisation. Cette norme vise à permettre aux organismes du secteur privé et aux administrations publiques de mesurer, déclarer et vérifier les émissions de gaz à effet de serre au moyen de pratiques exemplaires approuvées à l'échelle internationale.
5. **Un plan de prévention de la pollution** vise à respecter ou dépasser la conformité et à améliorer l'efficacité et la performance environnementale d'un établissement, d'une opération particulière ou d'un produit précis.
6. Le terme **mesures volontaires** englobe les règles sur les pratiques environnementales, lignes directrices, objectifs en matière de réduction des émissions et des déchets et accords environnementaux conclus avec les administrations publiques.
7. Le terme **acquisition de produits écologiques** désigne les achats de produits et services qui réduisent au minimum les incidences environnementales comparativement aux produits et services ayant des exigences de rendement similaires. Les coûts et les incidences environnementales des produits à diverses étapes de leur cycle de vie entrent en ligne de compte, notamment le procédé de fabrication utilisé (y compris les matières premières), le transport, l'entreposage, la manutention ainsi que l'utilisation et l'élimination du produit.
8. Les **programmes d'éco-étiquetage des produits**, comme Choix environnemental (administré par TerraChoice Environmental Services Inc. pour le compte d'Environnement Canada), sont des programmes qui visent à encourager les fabricants et les fournisseurs à mettre au point des produits et services plus écologiques et à aider les consommateurs à repérer les produits et services moins dommageables pour l'environnement.
9. Votre établissement peut soit publier son propre **rapport environnemental**, soit participer à la préparation du rapport environnemental de la société mère ou d'un rapport annuel comprenant une section sur la performance environnementale de la société ou sur le développement durable.